

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME
TERRITOIRE OUEST AMIENOIS



TOME 1 : Etat initial de l'environnement



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du :

Le Président

<i>Analyse de l'environnement</i>	3
A. Ce que dit le SCoT du Grand Amiénois.....	3
B. Synthèse de l'état des lieux environnemental	6
C. Analyse.....	7
1. Relief et géologie.....	7
2. Des espaces d'une grande valeur écologique	10
A. Des outils juridiques en faveur de la protection des milieux naturels	10
B. La Trame Verte et Bleue : un outil intégrateur de la biodiversité.....	22
3. Eau et hydrographie.....	25
A. Un territoire marqué par l'hydrographie	25
B. Une ressource en eau abondante mais sensible aux pollutions.....	30
4. Risques naturels et technologiques	33
A. Un territoire vulnérable face aux aléas naturels	33
B. Des risques industriels et technologiques à prendre en compte	41
C. Qualité de l'air : une présence marquée de deux polluants	45
5. Politique des déchets et énergies renouvelables.....	46
A. Une politique volontariste en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.....	46
B. Vers une diversification des modes de production énergétique.....	48
C. La gestion des déchets	49

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

A. CE QUE DIT LE SCOT DU GRAND AMIÉNOIS

Le Pays du Grand Amiénois possède des espaces à grande valeur écologique bien que les milieux naturels, non urbanisés et généralement non exploités par l'agriculture, ne couvrent que 13 % du territoire environ. Ces espaces forment un ensemble de sites de taille souvent modeste et éparpillés sur le territoire. Dans ce contexte, l'enjeu est de pouvoir assurer des connexions entre ces espaces afin de constituer un maillage écologique cohérent, au bénéfice de la circulation des espèces qui se traduit par la mise en place de politiques publiques d'acquisition d'espaces naturels notamment. Ainsi, l'existence de connexions biologiques entre les sites est une condition essentielle de la conservation des habitats naturels en question, en particulier de ceux qui abritent les espèces les plus menacées (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, l'Ache Rampante, etc. présents au sein des zones Natura 2000). Les ouvrages linéaires, en tant que coupure, sont particulièrement impactant pour le déplacement de la faune et une réflexion à ce sujet devra être menée avant d'envisager toute construction de cette nature. Toutefois, ces milieux naturels présentent des enjeux variables en termes de préservation et sont hiérarchisés au sein du SCOT en fonction de leur qualité. Le SCOT prévoit le développement des potentialités écologiques de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du pays au regard des enjeux identifiés.

A ce titre, la « vallée de la Somme à l'aval d'Amiens » constituée d'un réseau de marais tourbeux alcalins répartie sur 11 communes du territoire, présente un intérêt majeur de préservation à l'échelle du pays. Les espaces naturels les plus riches font l'objet d'un classement au titre du réseau Natura 2000 : marais tourbeux, pelouses calcicoles, cours ou tronçons de cours d'eau, secteurs de la forêt de Lucheux. Les ZNIEFF, secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation, sont plus répandues sur le territoire et concernent 272 communes soit près de trois quarts des communes du pays. Les zones humides représentent également une part importante de ces milieux remarquables mais sont également parmi les plus fragiles étant particulièrement sensibles à la pollution (substances chimiques, excès d'éléments minéraux) qui perturbe leur fonctionnement. Par ailleurs, la régression des surfaces de prairies est un des éléments les plus marquants de ces dernières décennies qu'il s'agira de prendre en considération.

Outre une fonction écologique, ces espaces de nature constituent un support important d'attractivité touristique et récréatif qu'il s'agira de conforter et de développer. Les vallées humides concentrent en effet une grande partie des loisirs de nature du pays et connaissent depuis une vingtaine d'années un développement important du tourisme.



Cœur de nature et espaces naturels relais (source : SCOT du Pays du Grand Amiénois)

SITES À ENJEUX EN TERMES DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Enjeux majeurs :

■ Réseau de marais tourbeux

Enjeux très élevés :

■ Cours d'eau à salmonidés migrateurs

--- Réseaux de pelouses calcicoles

Enjeux élevés :

■ Réseaux de boisements / vallées secondaires

Enjeux secondaires :

■ Connexions entre vallées et/ou entre massifs boisés

Principaux points de blocage identifiés

— Principaux points de blocage identifiés

Éléments de contexte

■ Espaces bâtis

— Cours d'eau

■ Cœurs de nature

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ, NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, CR Picardie IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, Ifen CSNP, DIREN 2000-2006, CBN Bailleul
Réalisation et traitements : Aduga ; Référence : 0504

La ressource en eau est abondante à l'échelle du pays ; la pluviométrie importante et une roche crayeuse en sous-sol permettent en effet au territoire de disposer d'importantes réserves en eau souterraine permettant l'approvisionnement de la population en eau potable. La densité de cours d'eau est en revanche relativement faible dans le Grand Amiénois. Le réseau hydrographique se compose de 3 fleuves : l'Authie, la Somme et la Bresle et de leurs affluents et sous-affluents dont l'état qualitatif est hétérogène. En 2005, 306 points de captage ont été recensés dans le Grand Amiénois, dont 170 captages de collectivités, 109 captages agricoles et 27 captages industriels.

Le PADD met toutefois l'accent sur la protection de cette ressource dans une perspective de réduction des risques et d'optimisation de la ressource : les écoulements non maîtrisés des eaux pluviales peuvent en effet contribuer à la pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau et des zones humides par des pesticides (herbicides émanant des activités agricoles et désherbages pratiqués dans les zones urbanisées). Il conviendra également de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations par débordement des cours d'eau et notamment la Vallée de la Somme et des affluents, touchés par une crue exceptionnelle en 2001, ayant conduit à la mise en place d'un plan de prévention des risques inondations.

Outre le risque inondation, le Pays du Grand Amiénois est confronté à la problématique des cavités souterraines issues d'activités humaines passées (extraction de marne, création de refuges souterrains en temps de guerre, etc.) d'autant plus que la connaissance du risque est

très partielle dans ce domaine. En effet, si la grande majorité des communes du pays est concernée par ce phénomène, la localisation et les caractéristiques de ces cavités sont largement méconnues.

En matière d'assainissement, 80 % des logements du territoire étaient raccordés au réseau collectif en 2011 et traités par une des 56 stations d'épuration présentes sur le territoire dont l'âge et la qualité du fonctionnement sont toutefois très variables, les plus anciennes ayant une quarantaine d'années. Parallèlement, les 210 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés produites annuellement sont prises en charge par diverses structures : déchetteries, centre de tri, centre de stockage, plateformes de compostage, etc. Le SCOT souligne l'importance de valoriser les déchets dans le cadre de la production d'énergies renouvelables notamment et se positionne dans la stratégie plus globale du Conseil Général de la Somme ayant adopté en décembre 2007 le Plan départemental des déchets ménagers et assimilés.

Le suivi de la pollution de l'air est assuré sur la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. La pollution est globalement limitée sur l'ensemble du territoire du fait de la proximité de la mer. Le pays est souvent balayé par des vents qui dispersent et éloignent les polluants. Cependant, deux types de pollutions sont préoccupants lorsqu'elles atteignent épisodiquement des niveaux problématiques pour la santé des personnes fragiles, voire parfois même pour l'ensemble de la population : il s'agit de l'ozone et des particules fines. A noter que le secteur des transports émet à lui seul 30% des gaz à effet de serre devant les secteurs de l'agriculture et de l'habitat et le pays envisage de réduire cette production totale de 5 à 10% d'ici 2020. La prévention des risques technologiques et la garantie de la santé publique est également une action identifiée au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Par ailleurs, le territoire est confronté à une dépendance forte sur le plan énergétique : la production d'énergie locale, dont les principales sources actuelles sont le bois, le vent et le traitement des déchets, couvre moins de 5 % de la consommation totale. Le pays dispose néanmoins d'un potentiel de développement des énergies renouvelables important, notamment dans le secteur de l'éolien dont la production s'est fortement développée depuis les années 2000. Début 2012, le territoire dénombrait plus de 100 éoliennes en fonctionnement. La production d'énergie solaire est quant à elle beaucoup moins développée bien que les surfaces urbanisées du pays représentent un potentiel important. Le développement de la filière bois est également une orientation stratégique du SCOT au vu du potentiel important du territoire de l'ordre de 100 000 tonnes par an. Avec 70 % de sa surface consacrée aux cultures, le territoire vise également à développer la co-méthanisation.

B. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

L'ESSENTIEL : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Une topographie marquée par la présence de vallées
- ✓ Un climat océanique plus ou moins nuancé, propice au développement éolien,
- ✓ Un vaste réseau humide complexe qui se concentre principalement dans la vallée de la Somme,
- ✓ Des espaces naturels remarquables dont 2 sites Natura 2000 et 11 ZNIEFF,
- ✓ La présence de 12 points de captages d'eau souterraine, répartis entre activités économiques, consommation humaine et agriculture,
- ✓ Un risque majeur d'inondation notamment au niveau de la vallée de la Somme et de ses affluents,
- ✓ Plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles concernant le risque inondation et mouvement de terrain,
- ✓ Seule la commune d'Argoeuves est concernée par le PPRT d'Amiens Nord et 14 ICPE sont présentes au sein du périmètre d'étude principalement à vocation industrielle et agricole,
- ✓ Plus de 3000 tonnes de déchets sont collectées par an,
- ✓ Le Schéma Régional Climat Air Energie affiche un objectif à atteindre de 400 ktep d'ici 2020 pour la production d'énergie éolienne et mise sur la diversification des modes de production énergétique

Points d'attention :

- **Assurer un maillage écologique cohérent pour assurer la circulation des espèces**
- **Préserver les espaces naturels particulièrement sensibles aux pollutions par pesticide**
- **Assurer la protection de la ressource en eau par la maîtrise des écoulements de l'eau pluviale et l'atteinte d'un bon état écologique**
- **Intégrer les risques naturels (notamment le risque inondation) et technologiques dans le développement de l'urbanisation**
- **Encadrer la localisation des nouvelles installations industrielles, génératrices de risques et de nuisances en prenant en compte les vents dominants**
- **Miser sur la diversité des sources d'énergies renouvelables telles que l'éolien, le solaire, les agro-carburants, la co-méthanisation et la valorisation /structuration de la filière bois**

C. ANALYSE

1. RELIEF ET GEOLOGIE

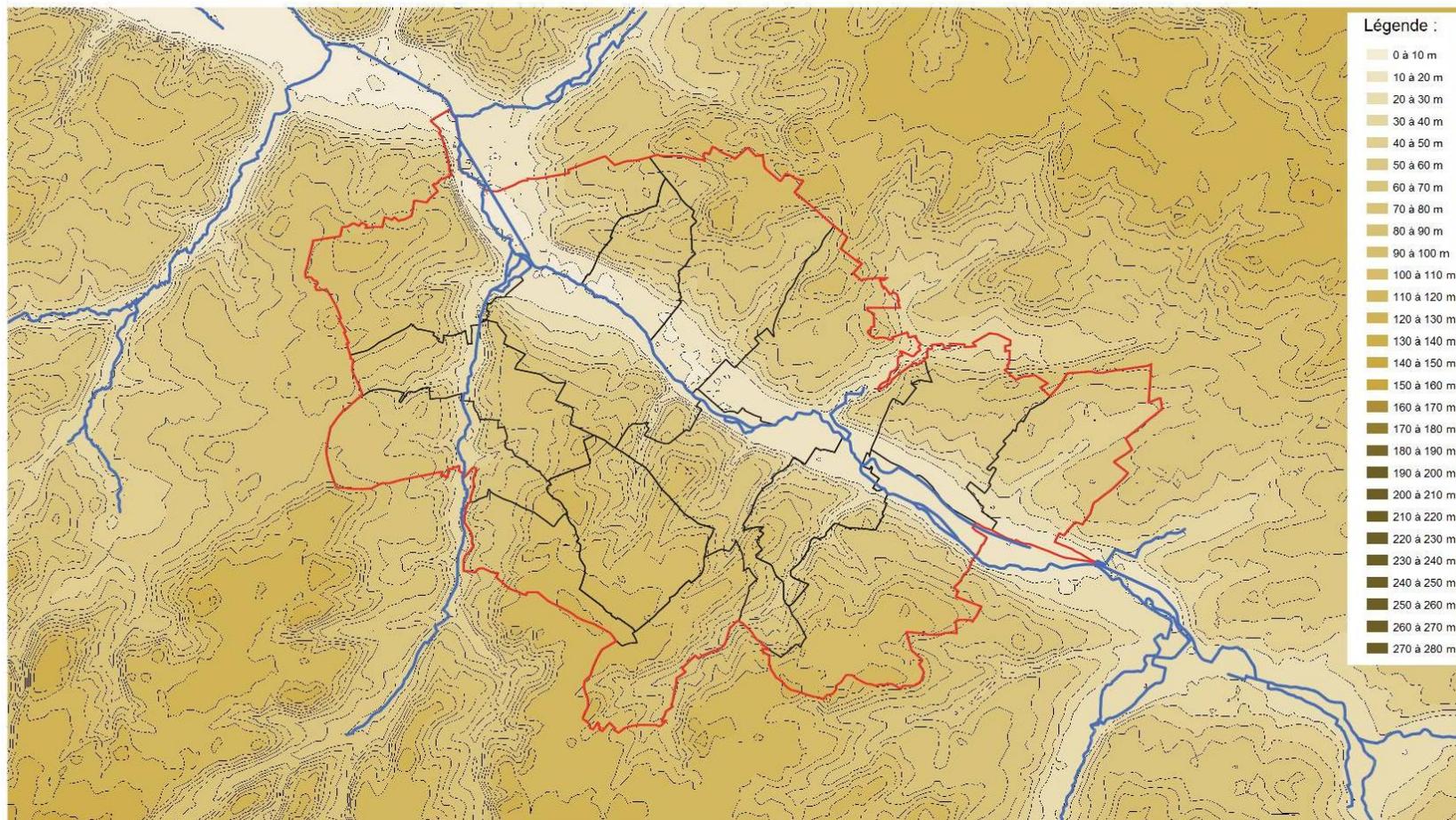
Le relief est compris entre 6 et 126 mètres. Le point le plus bas correspond à la vallée de la Somme et le point le plus haut se situe au niveau du Plateau Amiénois.

Le pays du Grand Amiénois présente une géologie assez homogène, essentiellement constituée de craie, généralement recouverte d'argile à silex ou de limon. Cette craie est notamment exploitée pour l'amendement des terres agricoles. Des roches alluvionnaires affleurent par ailleurs dans les vallées humides. A l'échelle de l'Ouest Amiens, le territoire est également constitué de craies en grande majorité. La vallée de la Somme est formée d'alluvions anciennes siliceuses et crayeuses de type "gravier de fond de vallée". Le plateau est quant à lui constitué de colluvions limoneuses et crayeuses indifférenciées. Les limons sont présents en partie sud.



PLUi Ouest-Amiens

TOPOGRAPHIE



Légende :

0 à 10 m
10 à 20 m
20 à 30 m
30 à 40 m
40 à 50 m
50 à 60 m
60 à 70 m
70 à 80 m
80 à 90 m
90 à 100 m
100 à 110 m
110 à 120 m
120 à 130 m
130 à 140 m
140 à 150 m
150 à 160 m
160 à 170 m
170 à 180 m
180 à 190 m
190 à 200 m
200 à 210 m
210 à 220 m
220 à 230 m
230 à 240 m
240 à 250 m
250 à 260 m
260 à 270 m
270 à 280 m

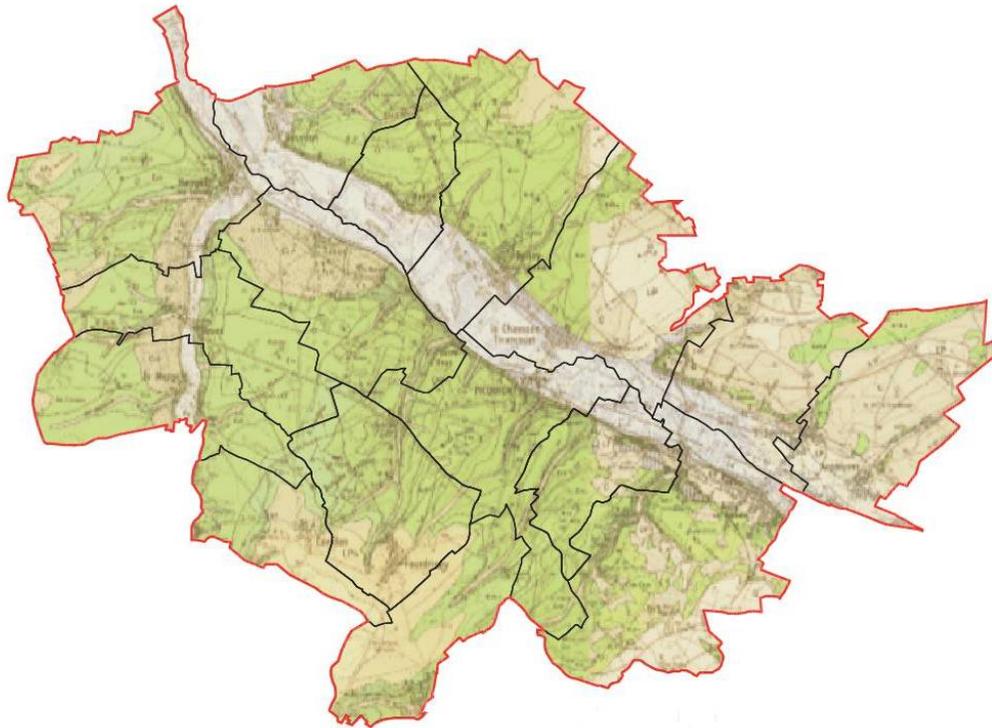
Légende

- Limites communales
- Réseau hydrographique
- Limites territoire Ouest-Amiens

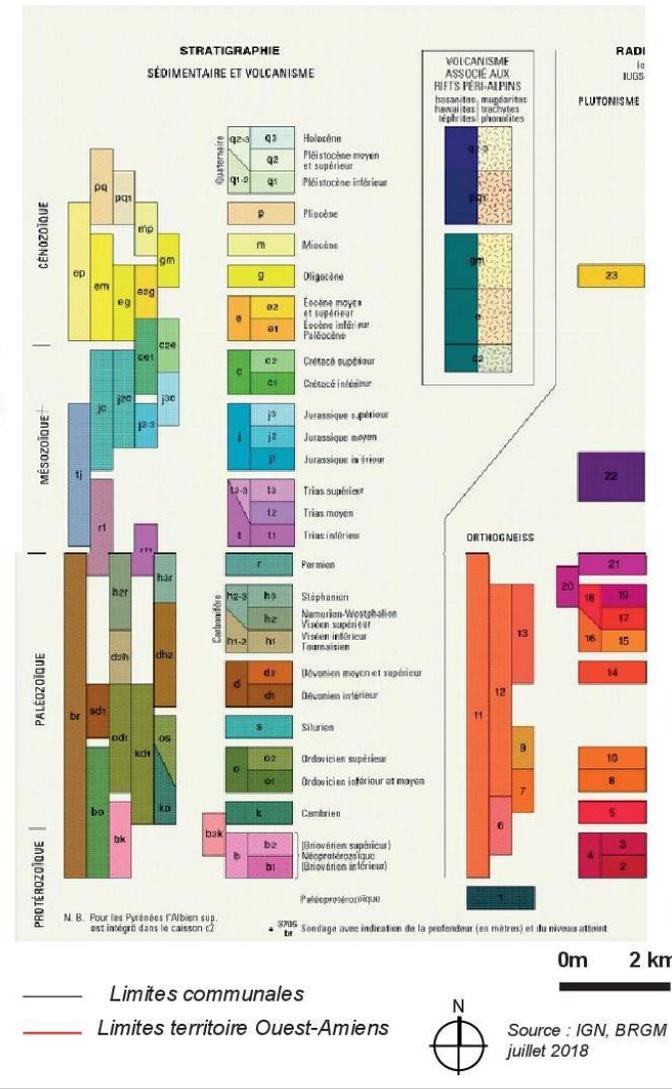
0m 2 km



Source : IGN, BRGM
juillet 2018



Légende



2. DES ESPACES D'UNE GRANDE VALEUR ECOLOGIQUE

A. Des outils juridiques en faveur de la protection des milieux naturels

Le territoire Ouest Amiens est concernée par plusieurs types de protection :

- Protections par la maîtrise foncière (acquisition de terrains par le Conseil Général de la Somme dans le cadre de sa politique active de préservation et de valorisation des zones humides),
- Inventaires patrimoniaux (ZNIEFF 1 et 2, ZICO, zones humides),
- Protections réglementaires (arrêtés préfectoraux de protection du biotope),
- Gestions contractuelles et engagements internationaux (Trame Verte et Bleue, programme d'aménagement et d'entretien sur le Saint-Landon)

Site Natura 2000 : une portée européenne

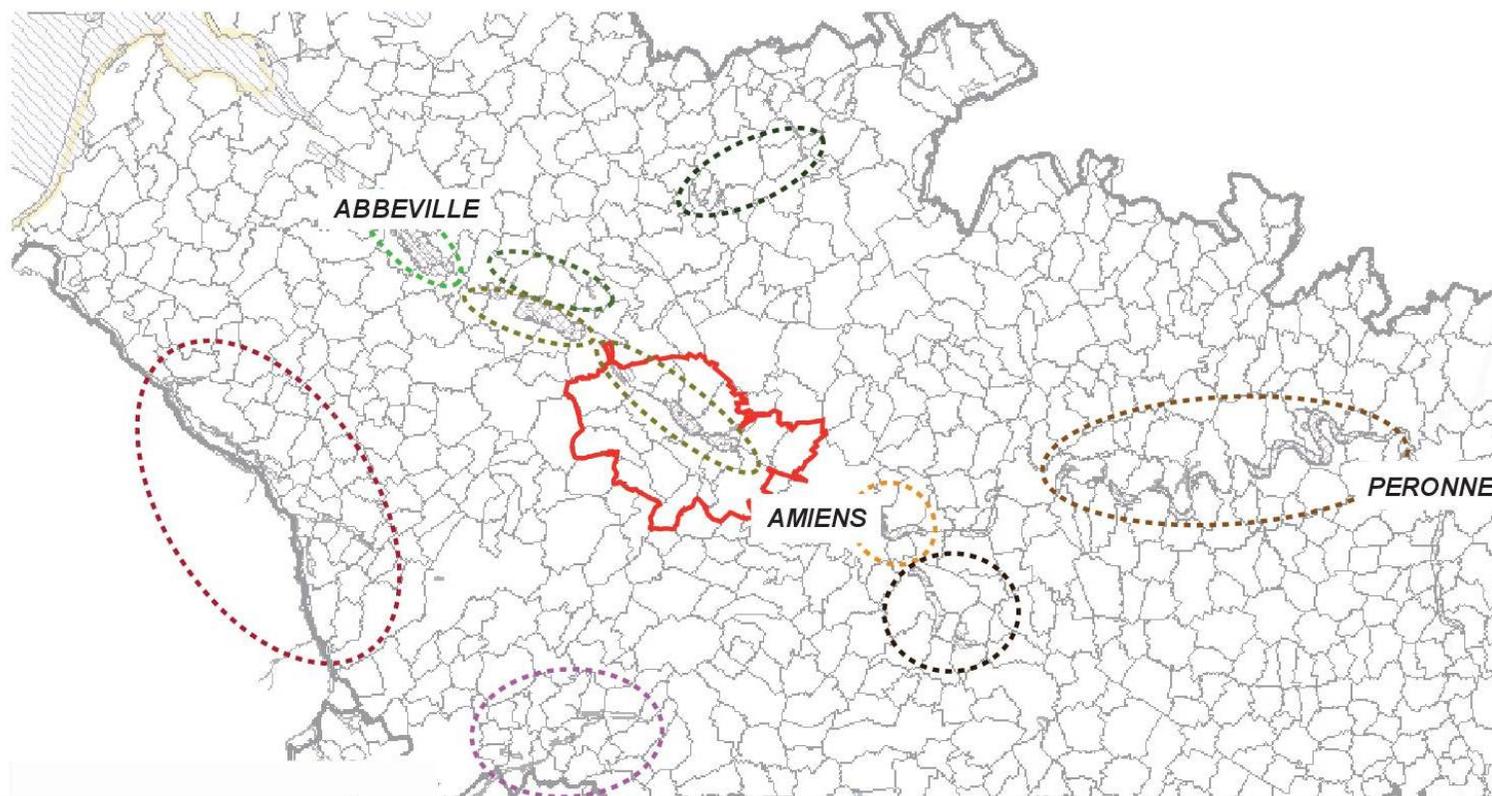
Les directives « habitat » et « oiseaux » ont pour objectifs de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne et d'assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Le territoire Ouest-Amiens possède deux site Natura 2000 : « FR 2200355 - Basse Vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly ». Ce site, d'une superficie de plus de 1400 hectares, est situé dans le département de la Somme sur 14 communes et concernent 7 communes du territoire Ouest Amiens.

Le deuxième site Natura 2000 est le FR 2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme », sur les communes de Belloy-sur-Somme, Breilly, la Chaussée Tirancourt, Picquigny, Yzeux.

Selon les données de l'INPN, 13 habitats naturels sont répertoriés, dont 3 identifiés comme prioritaires. Le site abrite 7 espèces d'intérêt communautaire : 1 espèce végétale (le sisymbre couché) et 6 espèces animales (l'écaille chiné, le cuivré des marais, le murin-oreilles échancrées, le grand rhinolophe, le triton crêté, le vertigo des moulins).

8 sites Natura 2000 sont également présents à proximité du territoire d'étude comme nous le montre la cartographie ci-dessous.



Légende

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Limites territoire Ouest-Amiens | | FR2200356 ZSC Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie |
| | FR2200352 ZSC Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu Oriental | | FR2200362 ZSC Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle |
| | FR2200353 ZSC Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu Méridional | | FR2200363 ZSC Vallée de la Bresle |
| | FR2200354 ZSC Marais et monts de Mareuil Caubert | | |
| | FR2200355 SIC Basse vallée de la Somme, de Pont-Rémy à Breilly | | |
| | | | FR2200359 ZSC Tourbières et marais de l'Avre |
| | | | FR2200357 ZSC Moyenne vallée de la Somme |

0m 10 km

 Source : DREAL Picardie juillet 2018

Un territoire couvert par de nombreuses ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Le territoire comprend au total 11 ZNIEFF de type 1 s'étendant sur une superficie de 5000 hectares environ et 1 ZNIEFF de type 2 d'une superficie de plus de 16 000 hectares.

Les ZNIEFF sont pour la plupart, localisées à proximité de la vallée de la Somme qui est identifiée comme une continuité écologique majeure au sein du SCOT.

Une ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) a également été identifiée au titre de la Directive « Oiseaux » au niveau de la vallée de la Somme.

Les ZNIEFF s'étendent sur toutes les communes du territoire Ouest-Amiens, notamment le long de la Somme.

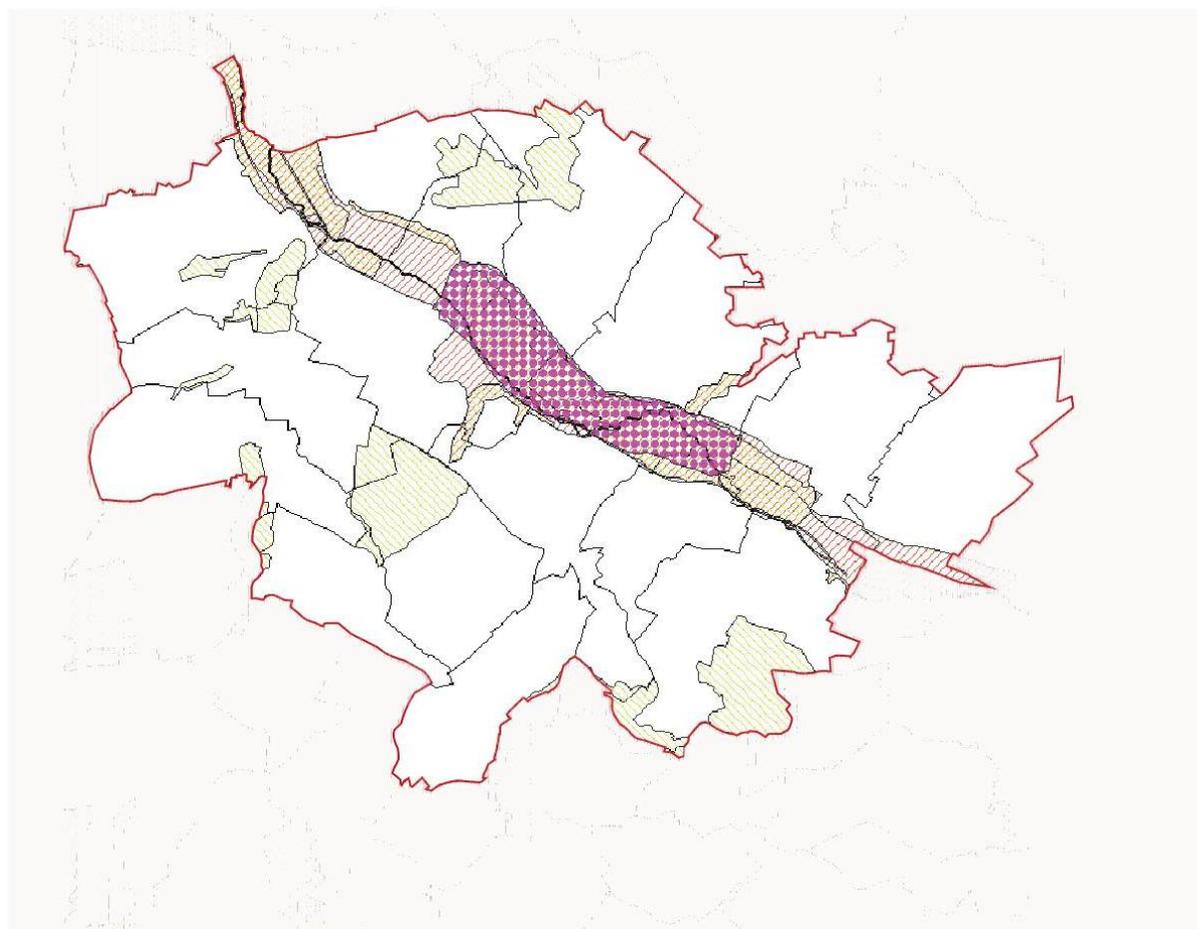
Nom de la ZNIEFF	Intérêt des milieux	Intérêt des espèces
Forêt d'Ailly-sur-Somme	Inscription à la directive "Habitats" du groupement végétal des pelouses calcicoles et des groupements à Charophytes. Présence d'une mare à Characées dans la « Forêt d'Ailly » /Grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables.	5 espèces présentes dans les bois et 5 espèces présentes dans les pelouses relictuelles.
Marais de la vallée de la somme entre Ailly-sur-Somme et Yzeux	Intérêt exceptionnel pour la Picardie: accueil de très nombreuses espèces remarquables / Inscription de 18 espèces à la directive "Habitats".	Présence d'un très grand nombre d'espèces floristiques et faunistiques remarquables. Flore: 17 espèces protégées.
Marais de la vallée de la somme entre Crouy-Saint-Pierre et pont Rémy	Intérêt exceptionnel pour la Picardie: accueil de très nombreuses espèces remarquables / Inscription de 7 espèces à la directive "Habitats".	Plus de 17 espèces floristiques protégées et plus de 12 espèces faunistiques protégées.
Massif forestier de Vignacourt et du Gard	Existence d'animaux à grand rayon d'action (rapaces, grands mammifères) du à l'importance du massif / inscription à la directive "habitats" des hêtraies-charmaies subatlantiques.	Cortège important d'espèces acidophiles, remarquables pour le département de la Somme / Nidification de 2 espèces inscrites à la directive "Oiseaux" notamment.
Vallée du Saint-Landon et vallées sèches attenantes	Inscription de 2 espèces floristiques à la directive habitats" / Présence d'espèces remarquables localisées dans les prairies humides et les chênaies-hêtraies-charmaies / Présence de milieu marécageux favorable à l'avifaune paludicole.	Présence de plus de 7 espèces dans les prairies humides et roselières, présence d'orchidées dans les bois, présence de plus de 5 espèces dans les pelouses calcicoles / Nidification de 3 espèces inscrites à la directive "Oiseaux".
Bois de Cavillon à Fourdrinoy	Présence de plusieurs espèces remarquables au sein des boisements et ourlets calcicoles/ Particularité des milieux due à leurs caractéristiques thermophiles.	Présence de plus de 6 espèces floristiques rares en Picardie/ Nidification de 2 espèces inscrites à la directive "Oiseaux".
Larris de la vallée de la somme entre Dreuil-lès-Amiens et Crouy saint pierre	inscription des pelouses calcicoles à la directive "habitats" / éboulis crayeux mobiles sont également des milieux remarquables en Picardie.	Présence de plus de 7 espèces floristiques remarquables / présence de 4 espèces faunistiques remarquables.
Cours de la Somme	Tronçon 1: présence d'une succession de zones inondables remarquables pour le frai. La végétation aquatique, assez abondante et diversifiée. Les communications entre les étangs sont limitées, ce qui rend difficile l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces (Anguille en particulier). Le tronçon 2: fort intérêt pour la migration de la Truite de mer vers les zones de fraie potentielles.	Tronçon 1: présence de l'Anguille, du brochet. Assez bonne diversité ichtyologique avec 16 espèces observées). Inscription d'une espèce faunistique à la directive "Habitats". tronçon 2: présence de la Truite de mer, de l'Anguille. Peuplement piscicole également diversifié avec 17 espèces observées. Nidification de 2 espèces inscrite à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

Larris d'Hangest-sur-Somme	Les pelouses calcicoles et les éboulis crayeux, milieux remarquables pour la Picardie. Inscription de 2 espèces floristiques à la directive "Habitats".	Présence de 4 espèces d'orchidées particulièrement remarquables, du Polygala d'Autriche, espèce thermophile rare en Picardie, et de la Pulsatille commune / Nidification de 3 espèces.
Bois d'Ailly, de Bovelles et les carrières de Pissy	Inscription de 3 habitats à la directive "Habitats" (Hêtraies-charmaies thermo-calcicoles, hêtraies-chênaies pédonculées atlantiques/subatlantiques, les pelouses calcicoles).	Inscription de 7 espèces floristiques à la directive "Habitats".
Larris de la vallée entre Bourdon et Yzeux	Pelouses calcicoles et éboulis crayeux, milieux remarquables pour la Picardie. 1 association végétale inscrite à la directive "Habitats".	Inscription d'une espèce nordique ornithochore à la directive "Habitats". Présence de plusieurs espèces remarquables (laitue, Erythrée élégante...).
Vallée d'Acon à la Chaussée-Tirancourt	Les pelouses calcicoles, milieux en forte régression en Picardie et inscrits à la directive "Habitats". Les éboulis crayeux hébergent le Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum*</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats". Les mares et l'Acon hébergent plusieurs espèces d'amphibiens remarquables. La cavité souterraine présente un intérêt élevé pour l'accueil des chiroptères en hivernage, du point de vue de la diversité spécifique (cinq espèces).	Flore : éboulis crayeux hébergeant le Sisymbre couché (inscrite à la directive "Habitats")/ pelouses hébergeant l'Acéras homme-pendu (rare et vulnérable en Picardie) / Dans le fond vallée, Pigamon jaune (assez rare en Picardie) / en sous-bois : Céphalanthère à grandes fleurs, orchidée assez rare en Picardie Tritons particulièrement bien représentés et nidification occasionnelle du Martin-pêcheur (Directive Oiseaux) et de la Sarcelle d'été. La cavité souterraine hébergeant le Grand Rhinolophe (directive habitats)...présence de l'agrion joli, l'Aeschne printanière/ Sur le larris : rhopalocère Azuré bleu-céleste / Zones humides : Conocéphale des roseaux et diptères.
Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	Corridor naturel unique en Europe offrant un dégradé de conditions climatiques, depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental. Vallée de la Somme présentant un intérêt exceptionnel pour l'accueil d'oiseaux nicheurs rares et forme un couloir de passage apprécié des espèces migratrices/ Inscription de près de 30 milieux à la directive "habitats"/ 5 autres milieux d'intérêt régional à national.	Présence de plus de 25 espèces floristiques protégées en fond de vallée, coteaux calcaires abritant de nombreuses espèces floristiques d'intérêt patrimonial varié / Présence d'espèces faunistiques remarquables: avifaune (dont 6 espèces inscrites à la directive "Oiseaux" et 1 espèce inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie), batrachofaune (dont 1 espèce inscrite à la directive "habitats"), Herpétofaune, entomofaune (dont 1 espèce inscrite à la directive "habitats"), ichtyofaune (dont 1 espèce inscrite à la directive "habitats") et mammalofaune (dont 3 espèces inscrites à la directive "habitats").



PLUi Ouest-Amiens

ZNIEFF ET ZICO



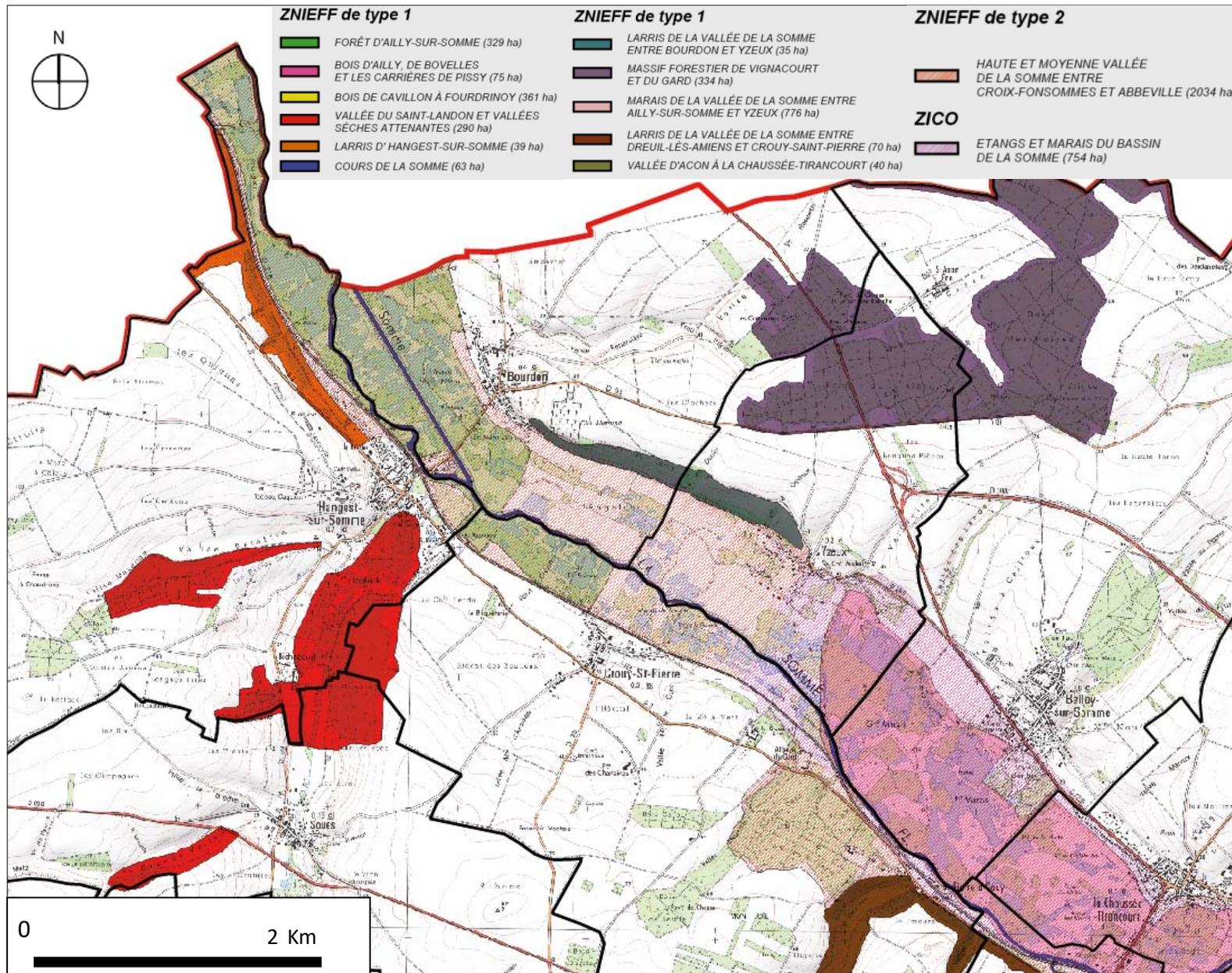
Légende

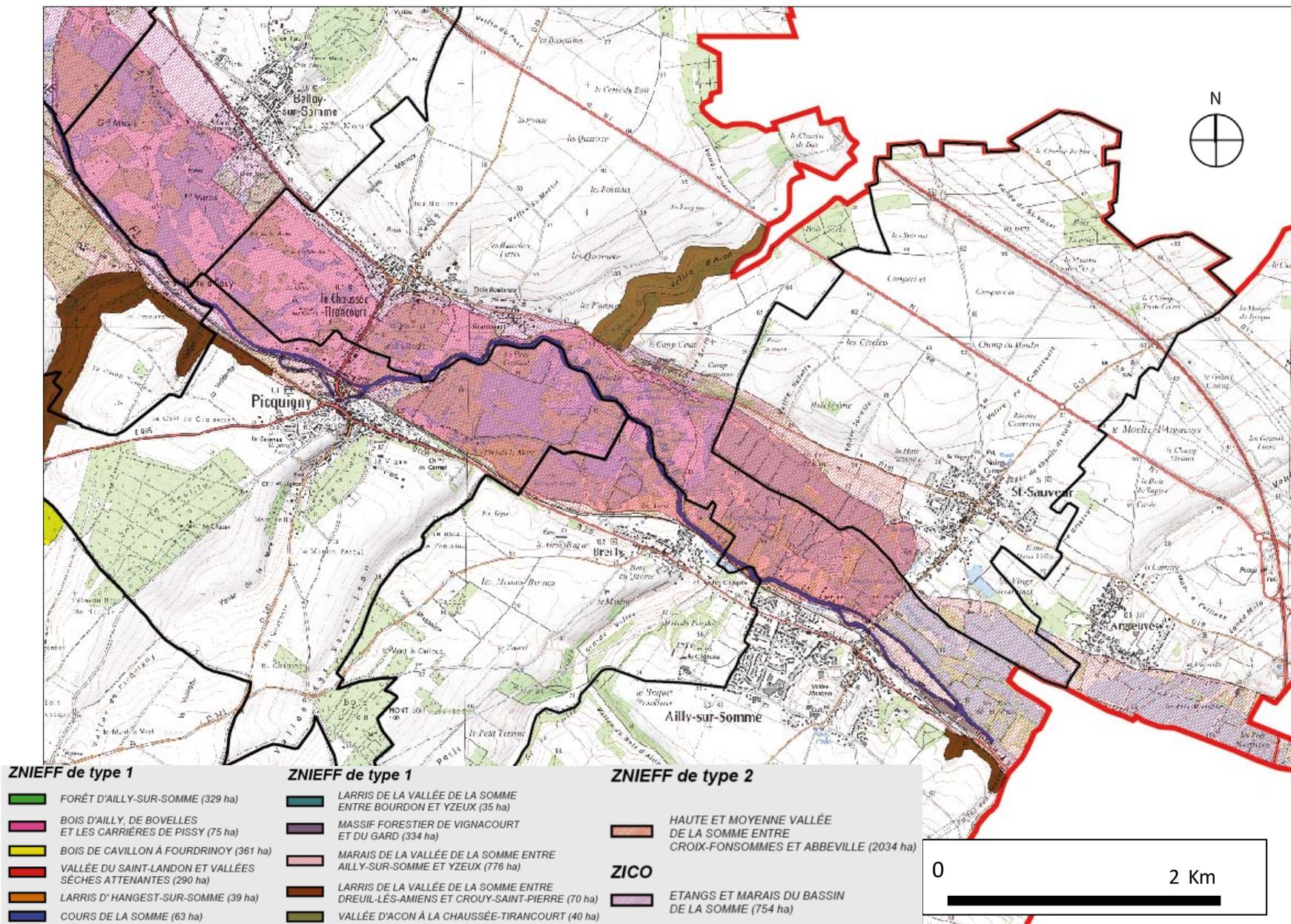
-  *Limites territoire Ouest-Amiens*
-  *Limites communales*
-  ZNIEFF type 1
-  ZNIEFF type 2
-  ZICO

0m 2 km



Source : DREAL Picardie
juillet 2018





Les zones humides : des espaces remarquables mais fragiles

Les zones humides revêtent trois fonctions principales :

- Une fonction hydrologique par la régulation naturelle des inondations, le soutien des cours d'eau en période d'étiage, la diminution de l'érosion.
- Une fonction épuratrice par l'amélioration de la qualité de l'eau, la rétention des matières en suspension, la réduction de la concentration des nutriments et des toxiques.
- Une fonction écologique par le maintien d'une biodiversité importante, la réduction des émissions de CO₂ et de CO.

De plus, les zones humides participent au développement économique et socioculturel. Néanmoins ces zones humides ont connu une forte dégradation à l'échelle nationale liée à l'intensification des pratiques agricoles, à des aménagements hydrauliques inadaptés et à la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Les communes concernées par les zones à dominante humide sont : Ailly-sur-Somme, Argoeuves, Belloy-sur-Somme, Bourdon, Breilly, La Chaussée Tirancourt, Crouy-Saint Pierre, Hangest-sur-Somme, le Mesge, Picquigny, Saint-Sauveur, Soues et Yzeux.

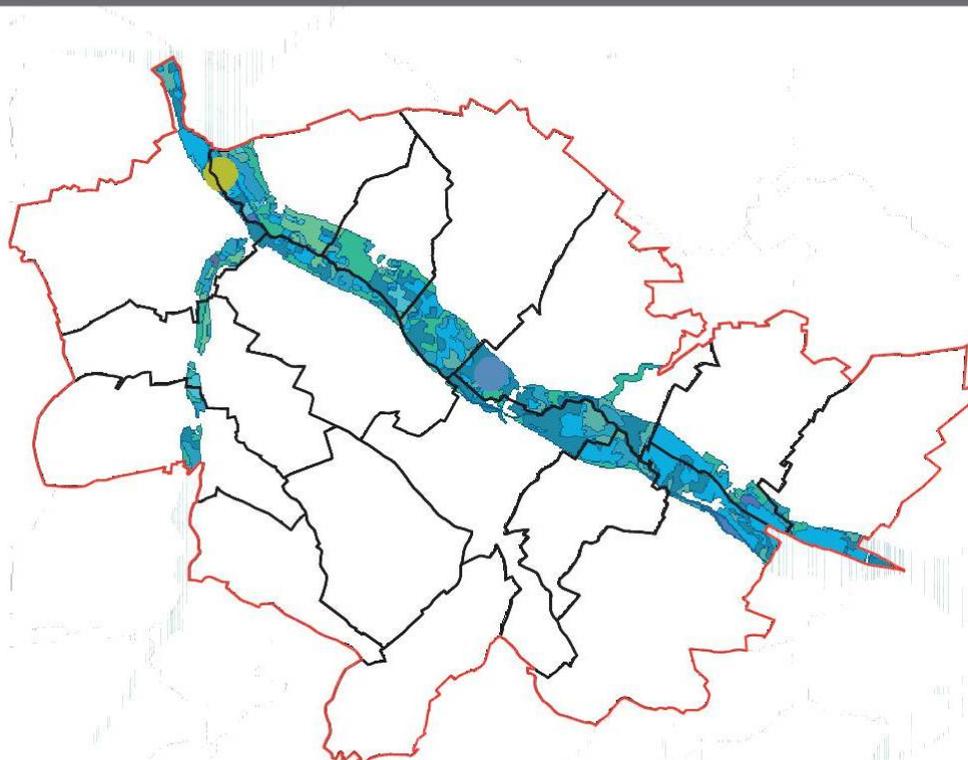
La majorité des communes du territoire Ouest Amiens se sont construites en rapport étroit avec l'eau. Par conséquent, la pression anthropique est très élevée, avec notamment de nombreuses infrastructures traversant les sites et une urbanisation s'étant développée en fond de vallée. Dans ce contexte où l'urbain se trouve au sein d'espaces ayant un intérêt écologique, les espaces verts et plus généralement la nature en ville doit faire l'objet d'une attention particulière.



Marais de Picquigny



Commune d'Ailly sur-Somme



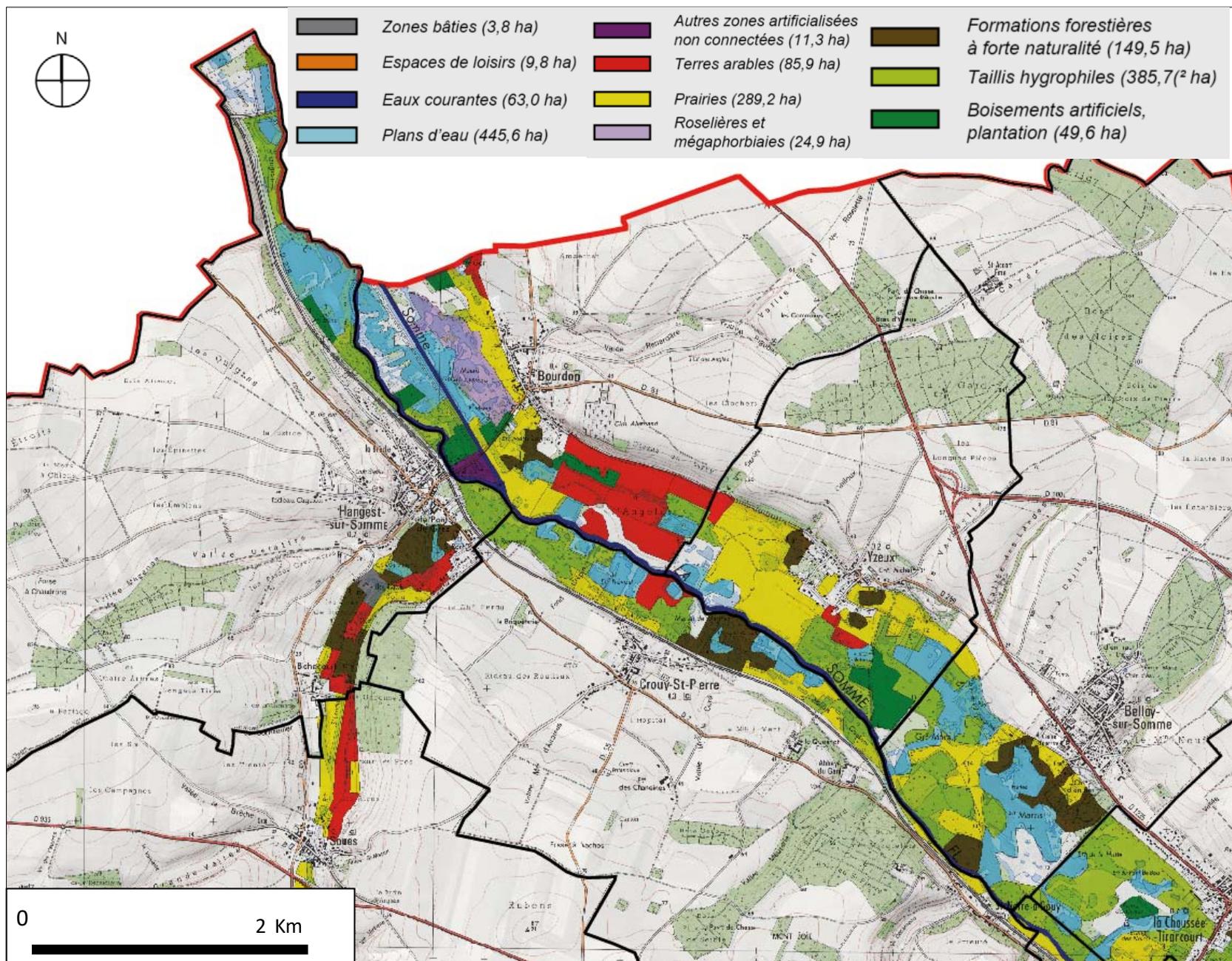
Légende

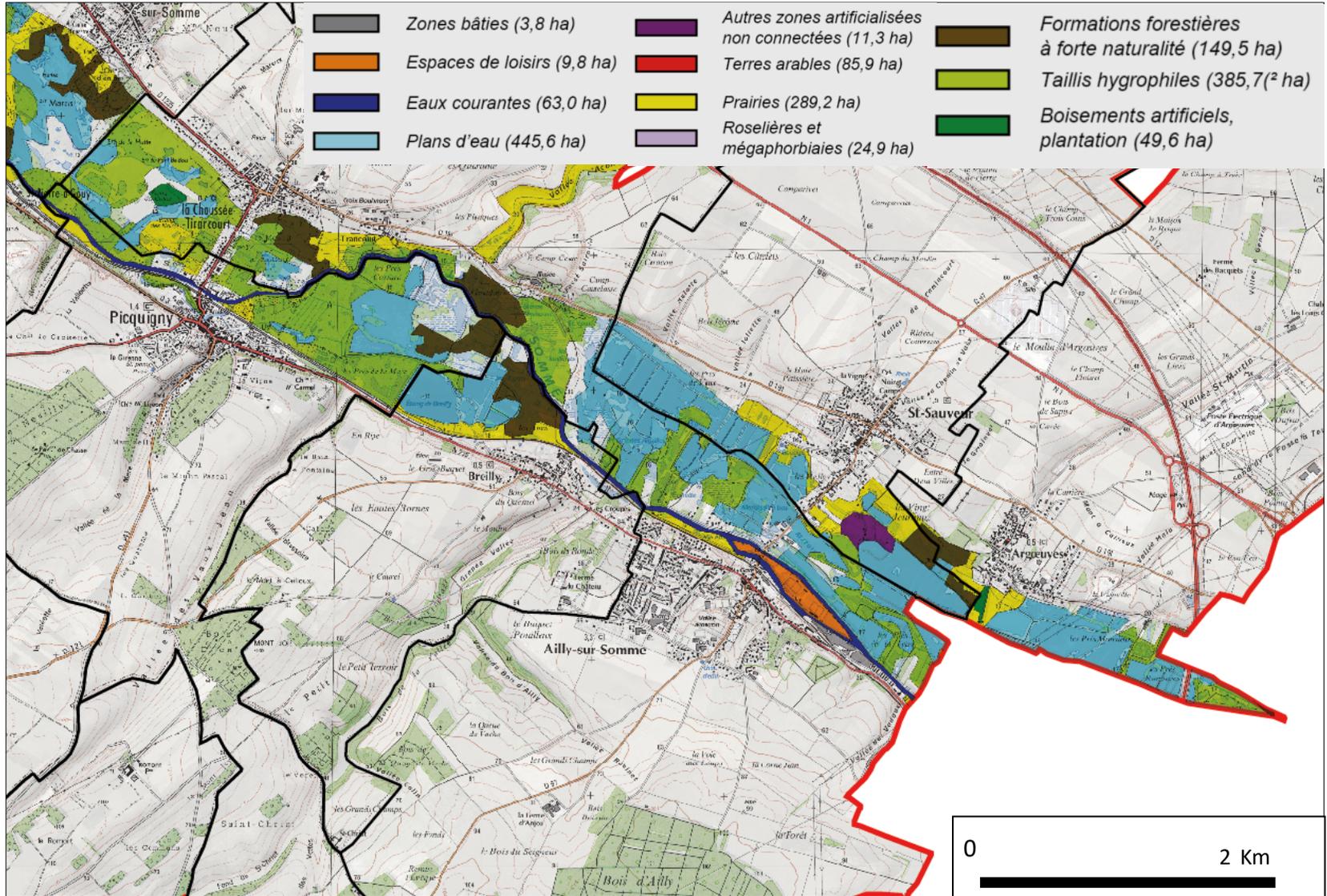
- | | | | |
|---|---|--------------------------------------|--|
| Zones bâties | Prairies | Landes humides | Schorre, prés salés |
| Habitats légers de loisirs | Formations forestières à forte naturalité | Roselières et mégaphorbiaies | Eaux courantes |
| Espace de loisirs | Boisements artificiels, plantations | Autres sous-types | Annexes hydrauliques (noues, bras morts) |
| Autres zones artificialisées non connectées | Taillis hygrophiles | Mosaïques d'entités de moins de 1 ha | Plans d'eau (gravières, étangs naturels) |
| Terres arables | Végétations herbacées vivaces | Pannes dunaires | |
| Acquisition | Tourbières et bas marais | Slikke, vasières | |
| | Ouverture au public | | |

0m 2 km



Source : DREAL Picardie
juillet 2018





B. La Trame Verte et Bleue : un outil intégrateur de la biodiversité

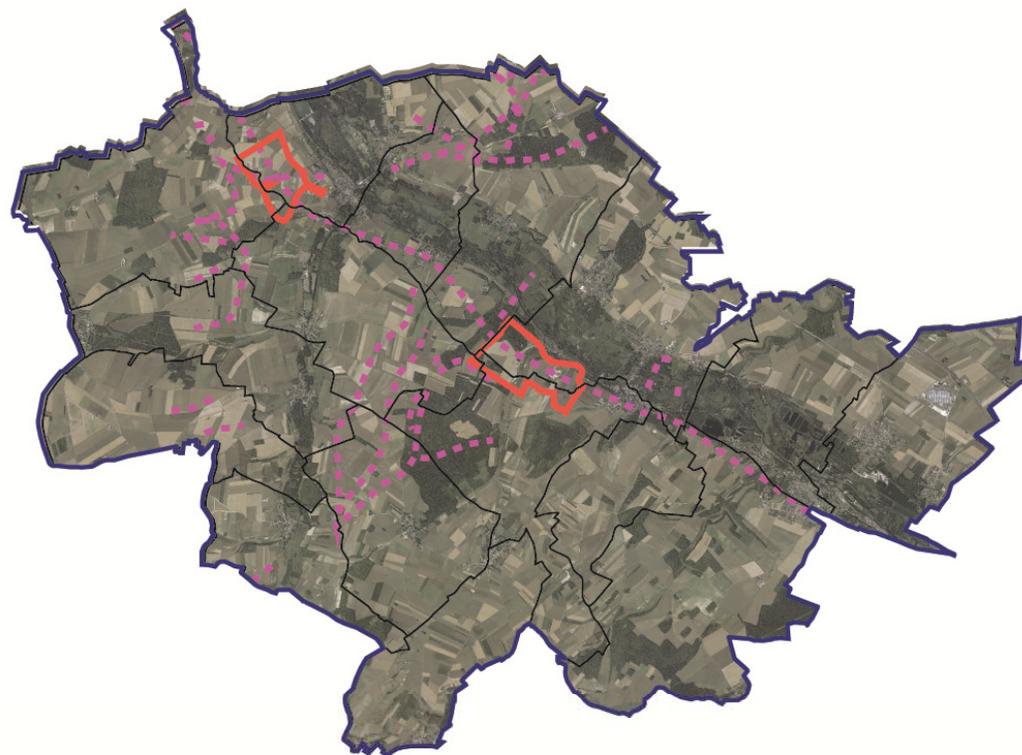
La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire en contribuant à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Picardie est actuellement en cours d'élaboration avec les divers acteurs du territoire et sera à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Celui-ci se décline à l'échelle locale par l'identification des corridors écologiques, de la trame verte et de la trame bleue au sein des documents d'urbanisme.

D'après les données de la DREAL Picardie, le territoire Ouest Amiens présente une soixantaine de biocorridors recensés sur le territoire dont deux « biocorridors grande faune » qui concernent les communes d'Hangest-sur-Somme, Bourdon, La Chaussée-Tirancourt et Picquigny. Seules 3 communes (Argoeuves, Saint-Sauveur et Saisseval) ne possèdent pas de biocorridors. La plupart des corridors (27 sur 58) possèdent une bonne fonctionnalité écologique qu'il conviendra de préserver au sein du PLUi par la mise en œuvre d'un règlement adapté.

Commune concernée	Type de biocorridor	Fonctionnalité
Ailly-sur-Somme	1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines	Bonne
Belloy-sur-Somme	1 corridor à batraciens 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines 5 corridors intra ou inter forestier	Non renseigné Bonne 1 mauvaise et 4 bonnes
Bourdon	1 biocorridor grande faune 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines 1 corridor intra ou inter-pelouses sur craie 2 corridors intra ou inter forestiers	Non renseigné Bonne Mauvaise Moyenne et bonne
Breilly	1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines	Bonne
Cavillon	2 corridors intra ou inter forestiers	Moyenne et bonne
Crouy-Saint-Pierre	1 corridor à batraciens 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines 4 corridors intra ou inter-pelouses sur craie 2 corridors intra ou inter forestiers	Moyenne Bonne 1 mauvaise, 1 moyenne et 2 bonnes 1 moyenne et 1 bonne
Hangest-sur-Somme	1 biocorridor grande faune 6 corridors à batraciens 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines 3 corridors intra ou inter-pelouses sur craie	Non renseigné Non renseigné Bonne Mauvaise
Fourdrinoy	1 corridor intra ou inter-pelouses sur craie 4 corridors intra ou inter forestiers	Bonne 2 bonnes et 2 moyennes
La Chaussée Tirancourt	1 biocorridor grande faune 2 corridors à batraciens 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines/1 corridor intra ou inter-pelouses sur craie	Non renseigné Non renseigné Bonne/bonne
Le Mesge	2 corridors à batraciens	Non renseigné
Picquigny	1 biocorridor grande faune 1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines 2 corridors intra ou inter-pelouses sur craie	Non renseigné Bonne Moyenne et bonne
Soues	2 corridors intra ou inter-pelouses sur craie	Mauvaise et bonne
Yzeux	1 corridor intra ou inter-tourbières alcalines/ 3 corridors intra ou inter forestiers	Bonne



Légende

- | | |
|---|---|
|  Limites territoire Ouest-Amiens |  Biocorridors grande faune |
|  Limites communales |  Biocorridors |

0m 2 km



Source : DREAL Picardie
juillet 2018

3. EAU ET HYDROGRAPHIE

A. Un territoire marqué par l'hydrographie

Deux vallées au système humide complexe

La vallée de la Somme, d'axe sud-est/nord-ouest et d'une longueur de 245 km, constitue un réseau humide complexe aux abords du fleuve: plans d'eaux formés de gravières et d'étangs naturels, annexes hydrauliques de type noues et bras morts, prairies, taillis hygrophiles, etc....

Bien que moins développée que la vallée de la Somme, la vallée du Saint-Landon possède également un réseau humide composé de prairies, plans d'eau et annexes hydrauliques.

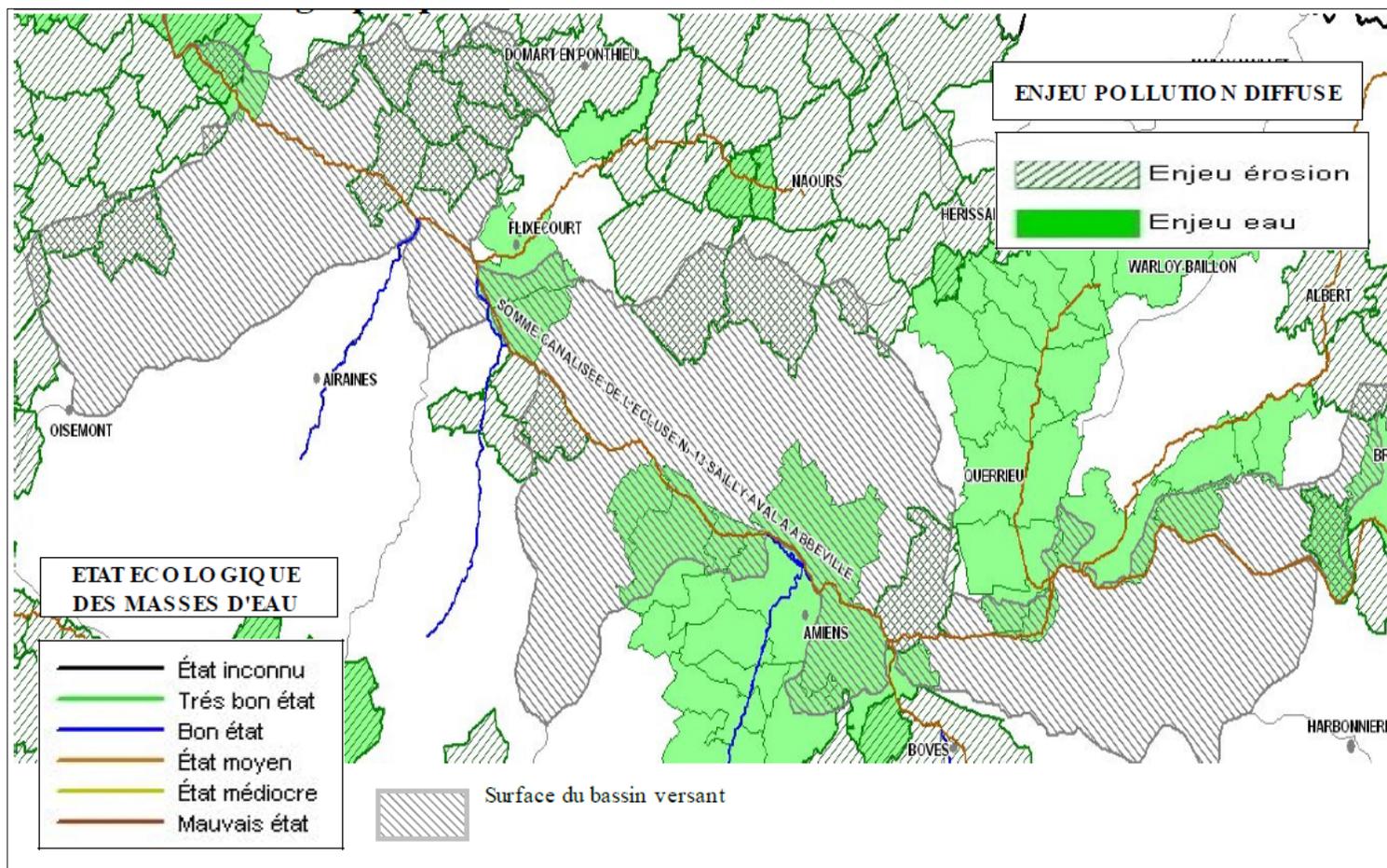
Des documents supra communaux pour améliorer la qualité des cours d'eau

Le SDAGE Artois-Picardie adopté par le comité de Bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2009, a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Il fixe une série de mesures à intégrer au sein du document d'urbanisme et vise notamment à atteindre le bon état écologique et chimique de l'ensemble des cours d'eau.

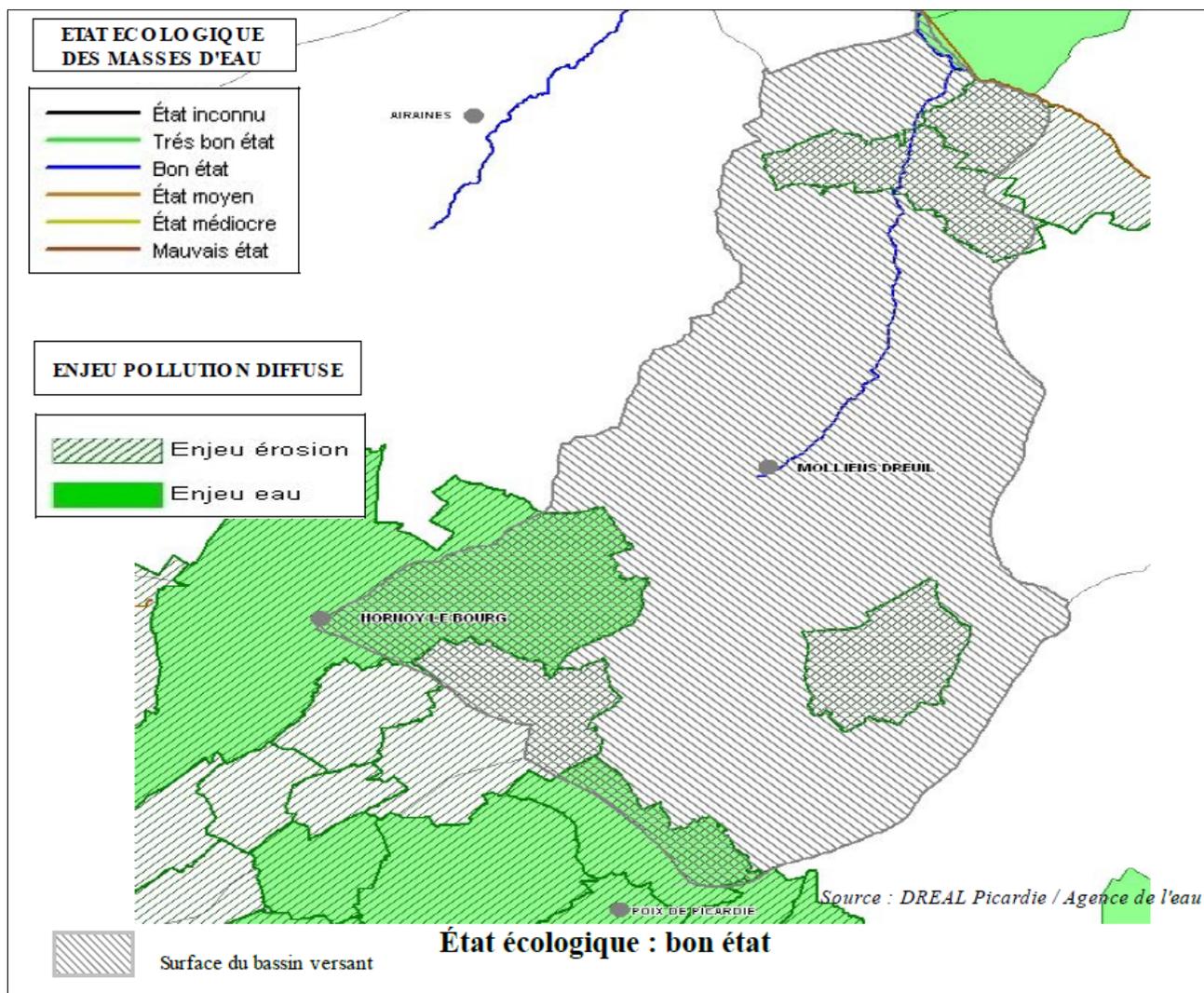
Le bassin Artois Picardie a été découpé en 66 « masses d'eau » superficielles, correspondant aux bassins versants homogènes des cours d'eau.



La masse d'eau « AR 55 – Somme Canalisée de l'écluse n°13 Sailly-Aval à Abbeville » présente un état écologique globalement bon bien que l'état biologique soit moyen. Plusieurs actions ont été entreprises sur ce secteur : mise en place de mesures d'amélioration pour la collecte en matière d'assainissement, revégétalisation des berges, lutte contre le rejet de polluants industriels et la pollution diffuse, etc. Son bassin est situé en zone vulnérable pour l'amont et non vulnérable pour l'aval. L'objectif est d'atteindre un bon état global d'ici 2015.



Sur le Saint-Landon, l'état écologique est bon sur la période 2006-2010 avec toutefois une dégradation du cours d'eau au cours de l'année 2010-2011. En revanche, l'état chimique sur la période 2007-2011 est mauvais. L'objectif est d'atteindre un bon état écologique d'ici 2015 et un bon état chimique d'ici 2027. Les capacités d'autoépuration du Saint-Landon sont restreintes à cause de la faible longueur du cours d'eau. Son bassin versant s'étend sur une surface de 173 m² dont l'exutoire est la Somme et dénombre en 2006, 4 103 habitants. Ce secteur est situé en zone non vulnérable.



Le SDAGE se décline « localement » à travers le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – « Somme aval et Cours d'eau côtiers » actuellement en cours d'élaboration. Il correspond à un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...).

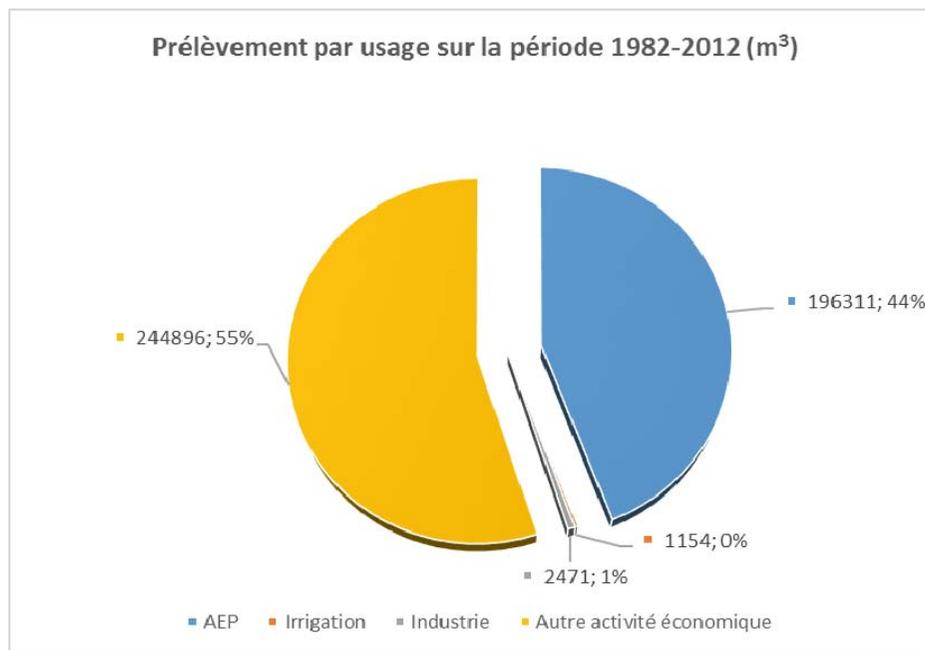
Le tableau suivant reprend les différentes caractéristiques du SAGE.

Localisation et superficie	Caractéristiques physiques du bassin	Constats	Enjeux prioritaires
<p>4530 km²</p> <p>427 000 habitants</p> <p>569 communes</p> <p>3 départements</p> <p>2 régions</p>	<p>Physionomie générale de grands plateaux incisés par leurs vallées</p> <p>Ecoulement de la Somme dans une large vallée pratiquement plane et aux flancs caractérisés par une série de terrasses dont certaines ont donné leur nom aux âges préhistoriques de l'Abbevillien et de l'Acheuléen</p>	<p>les cours d'eau sont de qualité moyenne voire bonne,</p> <p>la qualité des eaux souterraines est à améliorer</p> <p>les milieux aquatiques restent dégradés,</p> <p>la Somme a connu en 2001 des inondations exceptionnelles alors que les têtes de <i>bassin</i> * ont des débits insuffisants en été, de nombreux ouvrages hydrauliques limitent la continuité écologique et sédimentaire.</p>	<p>Qualité de la ressource due aux différentes activités</p> <p>Quantité de la ressource due aux problèmes de sécheresse sur certains secteurs</p> <p>Santé publique due à des problèmes bactériologiques et contamination du milieu aquatique par les PCB</p> <p>Sécurité liée au risque inondation de la Somme</p> <p>Economie générée par les activités liées à l'eau</p>

B. Une ressource en eau abondante mais sensible aux pollutions

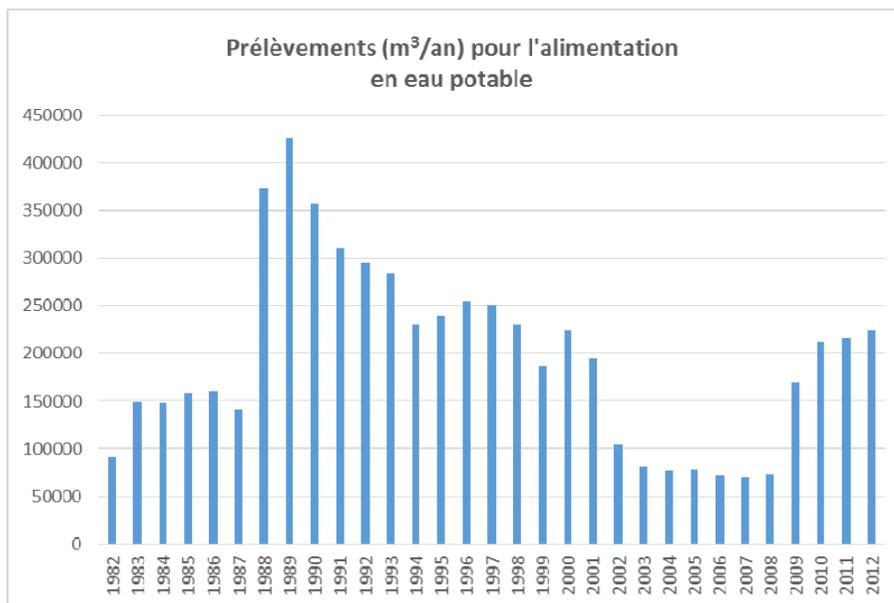
Les captages en eau potable à protéger

12 captages d'eau souterraine ont été recensés sur le territoire Ouest-Amiens à partir de la base de données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Des captages d'eau industriels majeurs sont à Breilly (en service) et à Crouy-Saint-Pierre. On constate qu'une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable (44% du volume d'eau consommé sur la période 1982 et 2012). Toutefois, les prélèvements à des fins économiques (hors industrie) sont plus importants et représentent 55% du volume d'eau prélevé. Cette quantité est d'autant plus significative que les prélèvements se sont effectués sur une période courte (2004 à 2008). Les communes d'Ailly-sur-Somme, Belloy-sur-Somme, Breilly, Cavillon, La Chaussée-Tirancourt et Picquigny sont concernées par la servitude de type « AS1 » résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales. Le PLU intercommunal devra veiller à la concordance du zonage et du règlement avec les périmètres de protection ainsi qu'avec les dispositions des arrêtés préfectoraux.



La quantité d'eau captée à des fins d'alimentation en eau potable en 1989 était de 426 745 m³. A titre de comparaison, en 2007, ce volume était de 69 183m³, soit 357 562 m³ de moins qu'en 1989. Ainsi, les prélèvements sur la période 1982-2012 connaissent de fortes variations :

- Une quantité d'eau aux alentours de 150 000 m³/an sur la période 1982-1987,
 - Une quantité d'eau prélevée plus importante sur la période 1988-2001 variant entre 186 000 et 427 000 m³/an (soit un delta de 241 000 m³/an),
 - Une diminution brutale des prélèvements sur la période 2002-2008 passant en dessous du seuil de 100 000 m³/an
 - Puis une hausse des prélèvements depuis 2009 qui se situent au-dessus du seuil des 150 000 m³/an
- Quatre captages sont hors-service : 3 à Ailly-sur-Somme et 1 à Fourdrinoy.



Assainissement

3 stations d'épuration sont présentes sur le territoire à Ailly-sur-Somme, Picquigny et Saint-Sauveur. Seule Argoeuvres est rattachée à la commune d'Amiens. A noter que plusieurs communes du territoire fonctionnent en assainissement non collectif et que seules 8 communes disposent d'un plan de zonage d'assainissement (Ailly-sur-Somme, Argoeuvres, Belloy-sur-Somme, Breilly, Hangest-sur-Somme, La Chaussée Tirancourt, Picquigny, Saint-Sauveur). A l'heure actuelle, aucune station n'a atteint sa capacité maximale de traitement. Deux stations sont traitées par la Société des Eaux de Picardie tandis que celle de Saint-Sauveur est gérée par la commune.

Les stations de l'intercommunalité :

Nom de la station	Amiens	Ailly-sur-Somme	Picquigny	Saint-Sauveur
Date de mise en service	Janvier 2007	Janvier 2006		
Maitrise d'ouvrage	Amiens	Ailly-sur-Somme	Picquigny	Saint-Sauveur
Communes rattachées	Argoeuves	Ailly-sur-Somme/ Breilly	Belloy-sur-Somme / La Chaussee-Tirancourt/ Picquigny	Saint-Sauveur
Capacité nominale	240 000 EH	6800 EH	4000 EH	1900 EH
Filières de traitement	Eau-prétraitements Eau-Boue activée forte charge Eau –biofiltre Eau –déodorisation physique Eau- épaissement statique gravitaire	Eau-prétraitements Eau-Boue activée aération prolongée (très faible charge) Eau –stockage avant traitement Boue – Epaissement statique gravitaire	Eau-prétraitements Eau-Boue activée aération prolongée (très faible charge) Eau –stockage avant traitement Eau- Procédé de désinfection (UV, Chloration...) Boue – Epaissement statique gravitaire	Eau-prétraitements Eau-Boue activée aération prolongée (très faible charge) Eau –stockage avant traitement
Charge maximale en entrée en 2012	162 674 EH	3508 EH	2450 EH	840 EH
Sensibilité	Azote et Phosphore			
Milieu récepteur	Somme	Canal de la Somme	Somme	Etangs de la Somme

4. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

A. *Un territoire vulnérable face aux aléas naturels*

Les inondations : un risque majeur à prendre en compte

Le risque inondation est le risque majeur le plus important sur le territoire. La vallée de la Somme a connu au cours de l'hiver 2000-2001, des inondations à l'origine de dégâts parfois importants pour les biens et les activités, causés principalement par des débordements des cours d'eau, des remontées de nappe ou des ruissellements. La Somme a connu d'autres inondations plus anciennes, depuis le XVII^{ème} siècle. Dans ce cadre, le Préfet de la région Picardie a prescrit le 25 avril 2001, la mise en place d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur 118 communes de la vallée de la Somme et de ses affluents, déclarées état de catastrophe naturelle au printemps 2001. L'ensemble des communes représente une population d'environ 270 000 habitants, soit la moitié de la population du département.

Au sein du territoire Ouest Amiens, 14 communes sont concernées par ce PPRI : Argoeuves et Saint-Sauveur (pour l'arrondissement d'Amiens), Ailly-sur-Somme, Belloy-sur-Somme, Bourdon, Breilly, Crouy-Saint-Pierre, Flixecourt, Hangest-sur-Somme, La Chaussée-Tirancourt, Le Mesge, Picquigny, Soues et Yzeux (pour l'arrondissement de Picquigny).

Le PPRI est adapté pour permettre un développement raisonné et durable de la vallée, dans le respect de l'urbanisme et des activités aujourd'hui présentes sur le bassin. Le PLUi devra par conséquent prendre en compte les informations relatives au PPRI. La cartographie ci-contre nous montre que la majeure partie du périmètre est soumis à un aléa moyen. Un aléa fort est toutefois identifié sur les communes de Breilly, Picquigny, La Chaussée Tirancourt, Crouy-Saint-Pierre, Hangest-sur-Somme et Bourdon.

Les problématiques d'érosion et de ruissellement seront également à prendre en compte dans le document d'urbanisme et notamment en aval des vallées sèches. Une étude sur le risque de ruissellement inondation sera engagée par le territoire Ouest-Amiens car la problématique relative aux grandes cultures est importante.



PLUi CCOA

PPRI DE LA SOMME



Légende

- Limites communales
- Limites CCOA

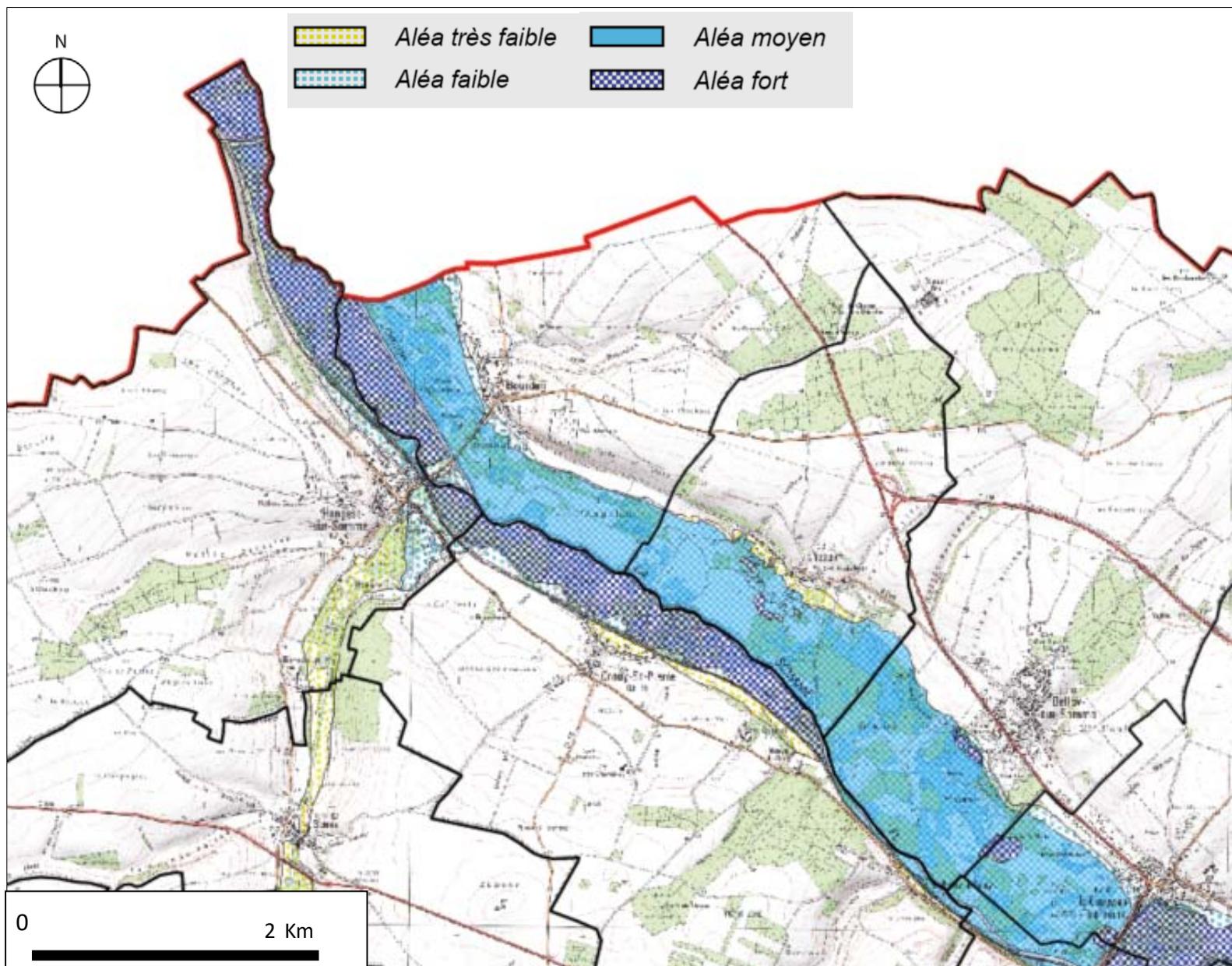
Risque d'inondation

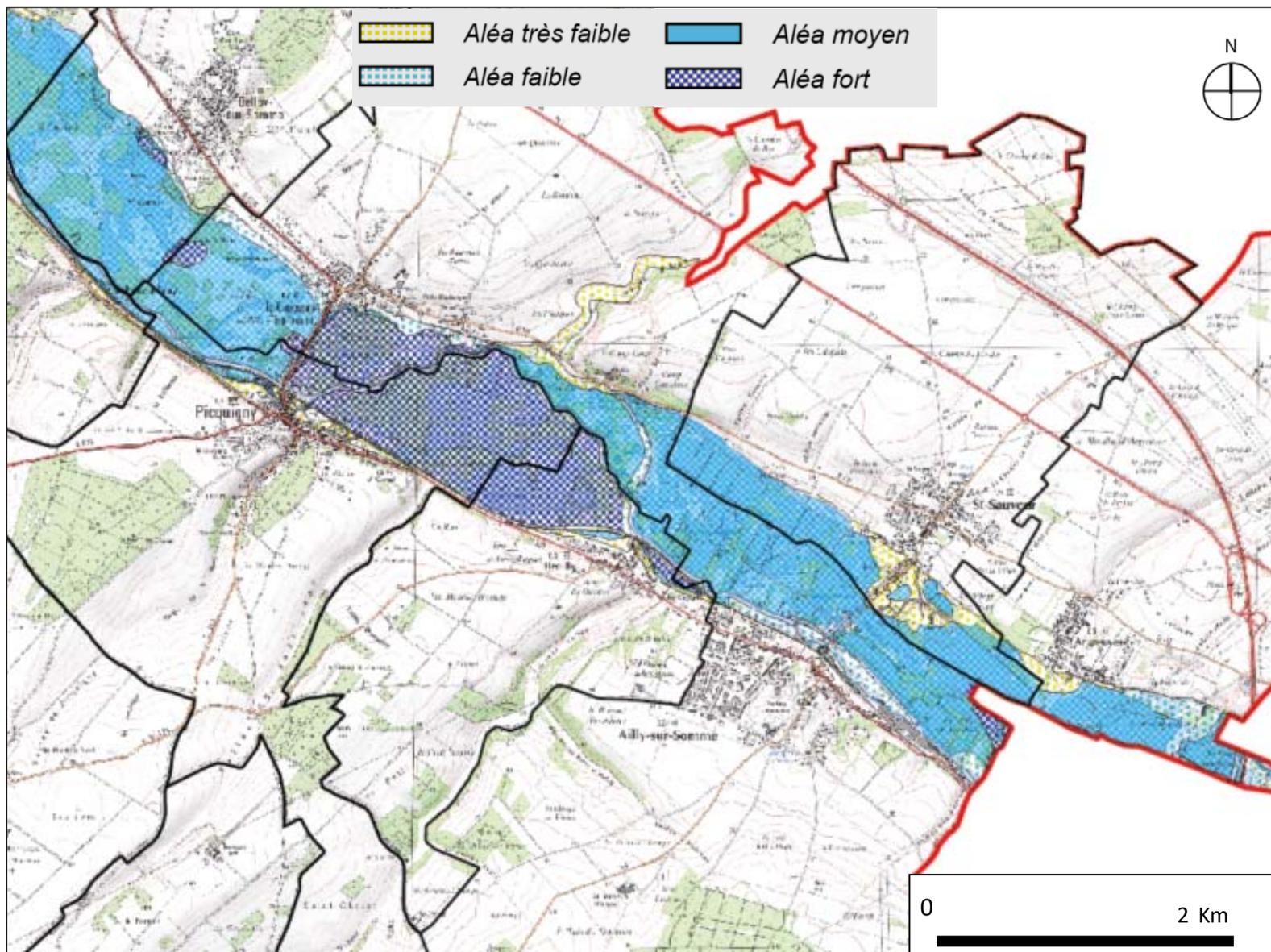
- | | | | |
|--|------------------|--|------------|
| | Aléa très faible | | Aléa moyen |
| | Aléa faible | | Aléa fort |

0m 2 km



Sources : IGN, DREAL Picardie
 Septembre 2014





Les autres risques présents sur le territoire

Les communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles liées à des inondations de différente nature (remontée de nappe phréatique, coulées de boues, etc.) et liées au risque de mouvements de terrain.

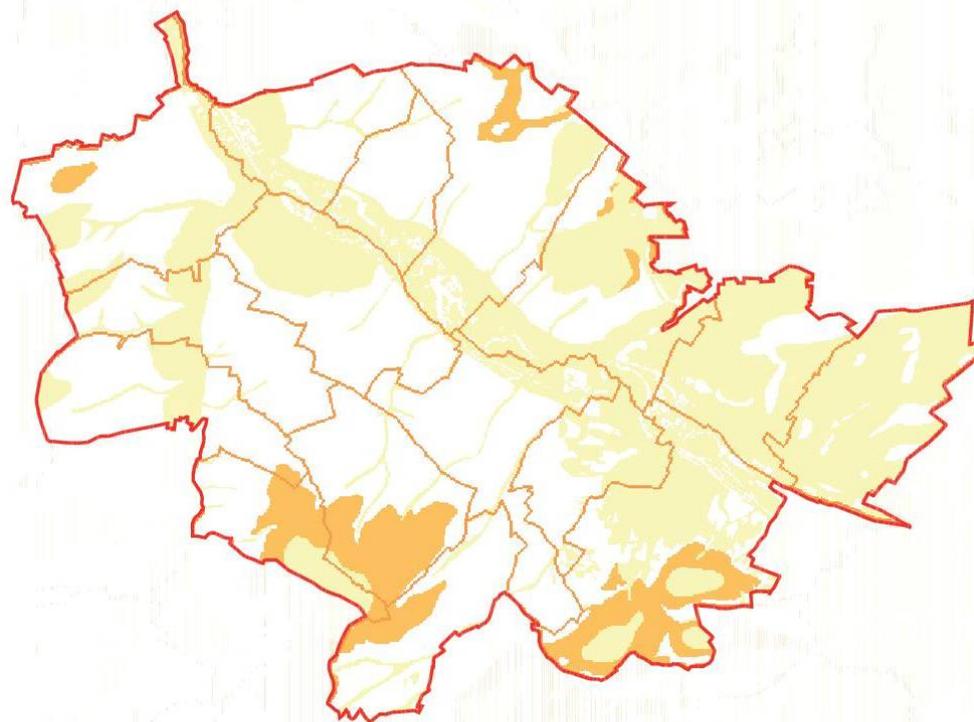
Communes	Inondations par remontées de nappe	Inondations et coulées de boue	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Inondations par remontées de nappe phréatique	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mouvements de terrain
Ailly-sur-Somme	Janvier-avril 1988	Décembre 1993- Janvier 1994	Décembre 1999	Mars – avril 2001		
Argoeuves		Mars-mai 2001	Décembre 1999	Mars-mai 2001		
Belloy-sur-Somme			Décembre 1999	Mars-avril 2001		
Bourdon		Mars-avril 2001	Décembre 1999	Mars-avril 2001		
Breilly		Mars-avril 2001	Décembre 1999	Janvier-avril 1988 Mars-avril 2001		
Cavillon			Décembre 1999			
Crouy-saint-Pierre			Décembre 1999	Mars-avril 2001		
Hangest-sur-Somme		Mars-avril 2001	Décembre 1999	Mars-mai 2001		
Fourdrinoy			Décembre 1999		Juin 2011	
La Chaussée-Tirancourt					Janvier-avril 1988	
Le Mesge			Décembre 1999		Avril -mai 2001	
Picquigny		Mai 1992 Décembre 1993- janvier 1994	Décembre 1999	Mars-avril 2001	Janvier-avril 1988	Novembre 2000 Mars 2001

		Mars-avril 2001				
Saint-Sauveur		Mai 1992 Décembre 1993- janvier 1994 Mars-avril 2001	Décembre 1999	Mars-avril 2001		
Saisseval			Décembre 1999			
Soues			Décembre 1999			
Yzeux		Décembre 1993- janvier 1994 Décembre 1994- février 1995 Mars-avril 2001	Décembre 1999	Janvier-Avril 1988 Décembre 1994- Mai 1995		

Le risque sismique sur le territoire Ouest Amiens est considéré comme très faible. En matière de retrait-gonflement des argiles, les zones urbanisées du territoire sont généralement situées en aléa faible (le plus modéré des 3 niveaux d'aléas) à l'exception de certaines franges situées en aléa moyen sur les communes de Cavillon et Fourdrinoy.

La présence de cavités souterraines d'origine humaine est régulière sur le territoire. Il s'agit essentiellement de marnières ou de « muches » (terme picard désignant des abris souterrains occupés lors des invasions). Parallèlement, des mouvements de terrain, presque exclusivement des effondrements de ces cavités ou de leurs puits d'accès sont recensés sur une majorité des communes. Toutefois, la présence et les effondrements de cavités sont rares et concernent exceptionnellement les zones urbanisées.

13 des communes du territoire Ouest-Amiens possèdent une ou plusieurs cavités sur leur territoire : Ailly-sur-Somme (2), Argoeuvres (1), Belloy-sur-Somme (2), Bourdon (1), Crouy-Saint Pierre (3) Fourdrinoy (2), la Chaussée-Tirancourt (7), le Mesge (1), Picquigny (8), Saint Sauveur (2), Saisseval (2) Soues (1) et Yzeux (2). Elles sont pour la plupart d'origine civile mais quelques carrières ainsi que des ouvrages militaires et deux caves sont recensés.



Légende

- | | | |
|---|---|---|
|  Limites territoire Ouest-Amiens |  Aléa fort |  Aléa à priori nul |
|  Limites communales |  Aléa moyen | |
| |  Aléa faible | |



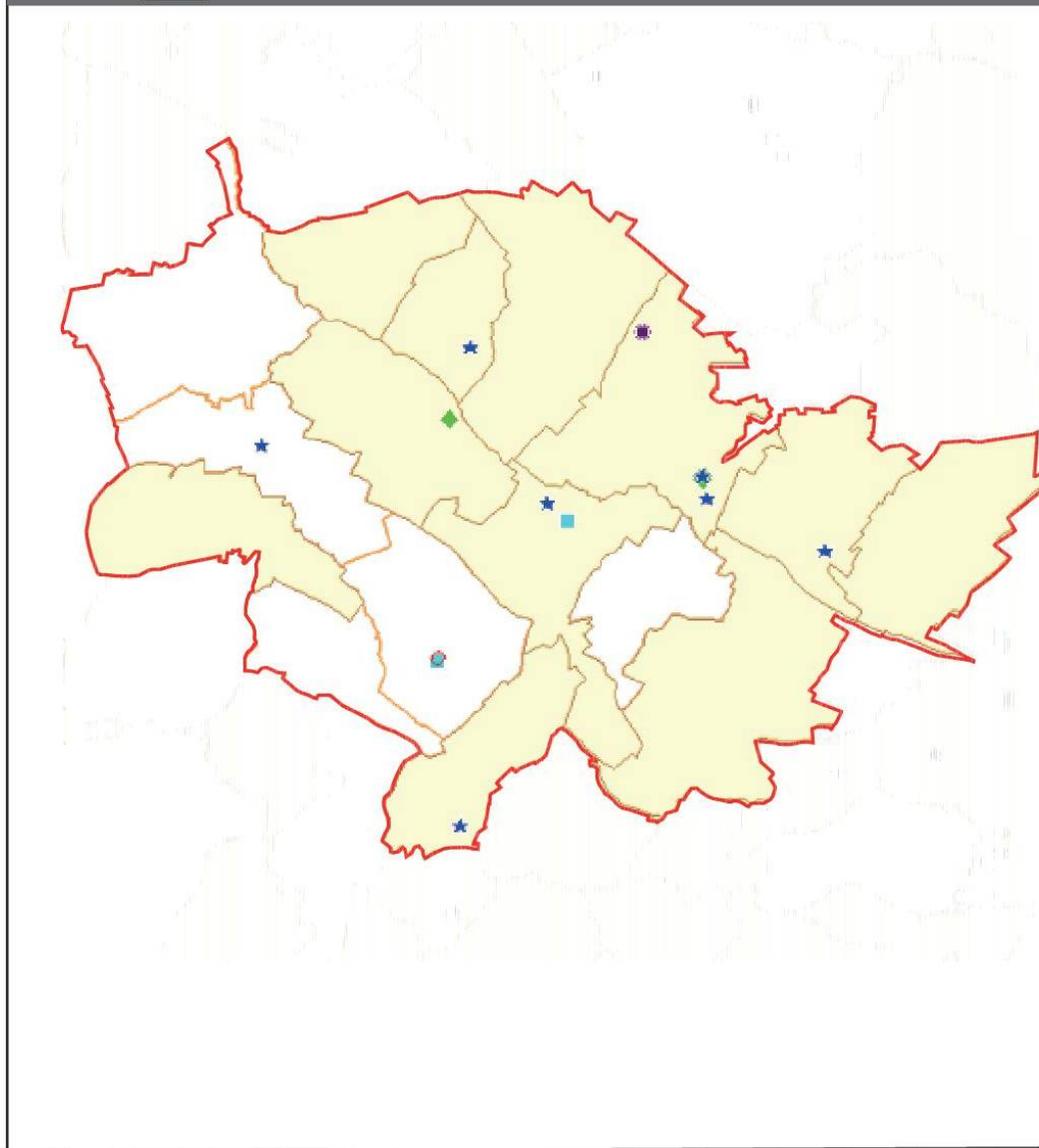
Source : IGN, BRGM
juillet 2018

0m 2 km



PLUi Ouest-Amiens

CAVITES SOUTERRAINES



Légende

— Limites territoire Ouest-Amiens
— Limites communales

-  Cave
-  Carrière
-  Naturelle
-  Indéterminée
-  Galerie
-  Ouvrage Civil
-  Ouvrage militaire
-  Puits
-  souterrain
-  Contour de carrières
-  Communes avec cavités non cartographiables
(cavités confidentielles - sites archéologiques,
sites protégés - cavités mal localisées)

0m 2 km



Source : IGN, BRGM
juillet 2018

B. Des risques industriels et technologiques à prendre en compte

Risques technologiques

En matière de risques technologiques, 14 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont recensées sur le territoire Ouest- Amiens à vocation agricole notamment (stockage, élevage) et pour plusieurs parcs éoliens.

Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est présent d'après la source officielle BASOL. En revanche, le site BASIAS inventorie 16 activités industrielles en activité, 25 établissements dont l'activité est terminée et 2 établissements dont le statut d'activité est inconnu (voir tableau suivant).

Les communes d'Argoeuves et Saisseval sont traversées par des canalisations de transport de matières dangereuses (réseau TRAPIL). Argoeuves est également traversée par le réseau GRT Gaz (transport de gaz naturel haute pression). Ainsi cette commune est concernée par une servitude de type I3 pour la canalisation AMIENS-FLIXECOURT, les antennes de VIGNACOURT et BETTENCOURT SAINT OUEN et les travaux de construction de ces ouvrages, par arrêté préfectoral du 15 avril 1997, ainsi que le branchement d'EUROLYSINE (150 mm).

Plusieurs voies bruyantes sont recensées : l'autoroute A16, les routes nationales N1 et N235, la route départementale D12 et la voie ferrée n°311000. Les communes de l'intercommunalité concernées sont : Ailly-sur-Somme, Argoeuves, Belloy-sur-Somme, Bourdon, Breilly, Crouy-Saint-Pierre, Hangest-sur-Somme, La Chaussée-Tirancourt, Picquigny, Saint-Sauveur, Yzeux.

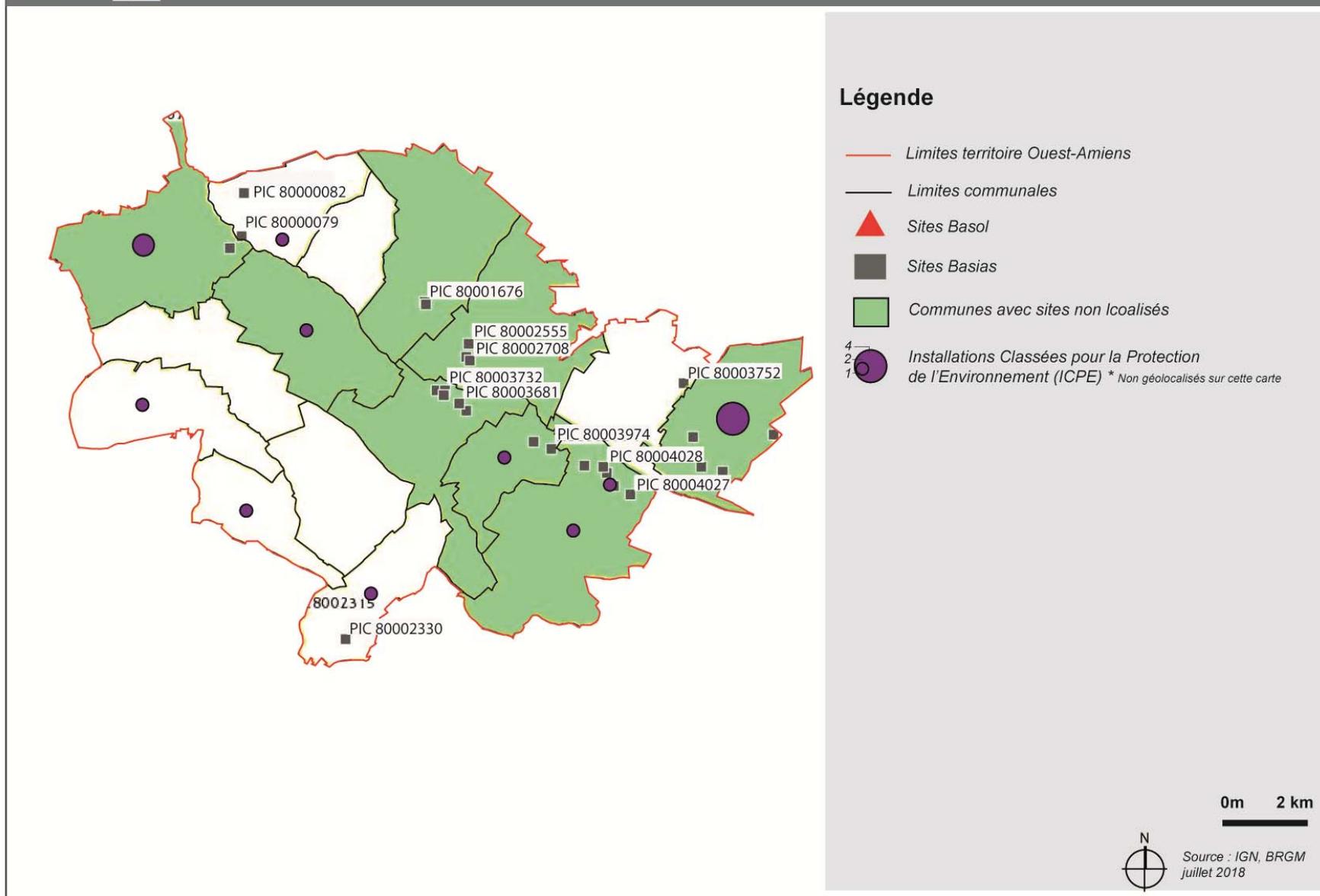
Une large partie d'Argoeuves se situe dans le périmètre de la zone Seveso de la Zone Industrielle Nord.

Entreprise	Commune	Etat d'occupation du site
Agro-Picardie	Ailly-sur-Somme	Activité terminée
Robert Carpentier	Ailly-sur-Somme	Activité terminée
Garage Carpentier-Devigne	Ailly-sur-Somme	En activité
Plault	Ailly-sur-Somme	?
Carré	Ailly-sur-Somme	Activité terminée
Agrain	Ailly-sur-Somme	Activité terminée

Georges Dumeige	Ailly-sur-Somme	En activité
Recup'Auto	Argoeuves	En activité
Stag SA	Argoeuves	En activité
Maillard	Argoeuves	Activité terminée
TRAPIL	Argoeuves	En activité
Den Hartog	Argoeuves	En activité
Georges Lingrand	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
Lataud	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
Georges Delaporte	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
Purfina française	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
André Dewimille	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
Vaquez	Belloy-sur-Somme	Activité terminée
SCA Agro-Picardie	Bourdon	En activité
Auto Pièces de Bourdon	Bourdon	En activité
Electriciens et spécialistes de l'automobile	Breilly	En activité
Chotiez	Breilly	?
Décharge sauvage de Breilly	Breilly	En activité
Merque	Crouy-Saint-Pierre	Activité terminée
Clovis Pichot	Hangest-sur-Somme	Activité terminée
Gilbert Hembert	Hangest-sur-Somme	Activité terminée
Raoul Fournier	Hangest-sur-Somme	Activité terminée

Jean Fertel	Hangest-sur-Somme	Activité terminée
Paul Quin	La Chaussée-Tirancourt	En activité
Louis Vasseur	La Chaussée-Tirancourt	Activité terminée
SCA Agro-Picardie	La Chaussée-Tirancourt	En activité
Marcel Breton	La Chaussée-Tirancourt	Activité terminée
Marcel Boulnois	Picquigny	En activité
Armand Carbonnet	Picquigny	Activité terminée
Florisse Boucher	Picquigny	Activité terminée
Leson	Picquigny	Activité terminée
André Dewimille	Picquigny	Activité terminée
Sicada Comeviap	Picquigny	Activité terminée
Néon Lumière	Picquigny	Activité terminée
Luwa Airchal	Picquigny	Activité terminée
Raul SARL	Picquigny	En activité
Agro-Picardie	Saint-Sauveur	En activité
TRAPIL	Saisseval	En activité

Tableau de Données des anciens sites industriels et activités de service, source : BASIAS



Pollution sonore

L'article L 571-10 du Code de l'Environnement définit le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit sont classées en fonction de leur niveau sonore et sont délimités de part et d'autres des infrastructures classées (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du rail extérieur pour une voie ferrée), variant de 300 mètres pour les plus bruyantes (catégorie 1) à 10 mètres pour les moins bruyantes (catégorie 5).

Niveau sonore de référence LAeq (6H-22H) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22H-6H) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
LAeq > 81	LAeq > 76	1	300 mètres
76 < LAeq ≤ 81	71 < LAeq ≤ 76	2	250 mètres
70 < LAeq ≤ 76	65 < LAeq ≤ 71	3	100 mètres
65 < LAeq ≤ 70	60 < LAeq ≤ 65	4	30 mètres
60 < LAeq ≤ 65	55 < LAeq ≤ 60	5	10 mètres

11 communes sont concernées : Ailly-sur-Somme, Argoeuves, Belloy-sur-Somme, Bourdon, Breilly, Crouy-Saint-Pierre, Hangest-sur-Somme, La Chaussée-Tirancourt, Picquigny, Saint-Sauveur, Yzeux.

Les axes identifiés sont : l'autoroute A16, les routes nationales N1 et N235, la route départementale D12 et la voie ferrée n°311000.

C. Qualité de l'air : une présence marquée de deux polluants

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Le territoire Ouest Amiens est concernée par le Plan Climat Energie départemental de la Somme.

Deux principaux polluants ont des teneurs préoccupantes à l'échelle du Pays du Grand Amiénois mais également à l'échelle intercommunale : il s'agit de l'Ozone (O₃) et les particules fines (PM₁₀ / PM_{2,5}) dont la production est générée par le transport routier, la combustion, les secteurs résidentiels et tertiaires... En termes de perspectives d'évolution, une lente amélioration est attendue afin de réduire l'émission de ces polluants. Dans ce cadre, le document d'urbanisme devra tenir compte des vents dominants lors de l'implantation des futures zones industrielles et/ou artisanales afin de ne pas les positionner à proximité de zones d'habitats.

5. POLITIQUE DES DECHETS ET ENERGIES RENOUVELABLES

A. Une politique volontariste en faveur de la réduction des gaz à effet de serre

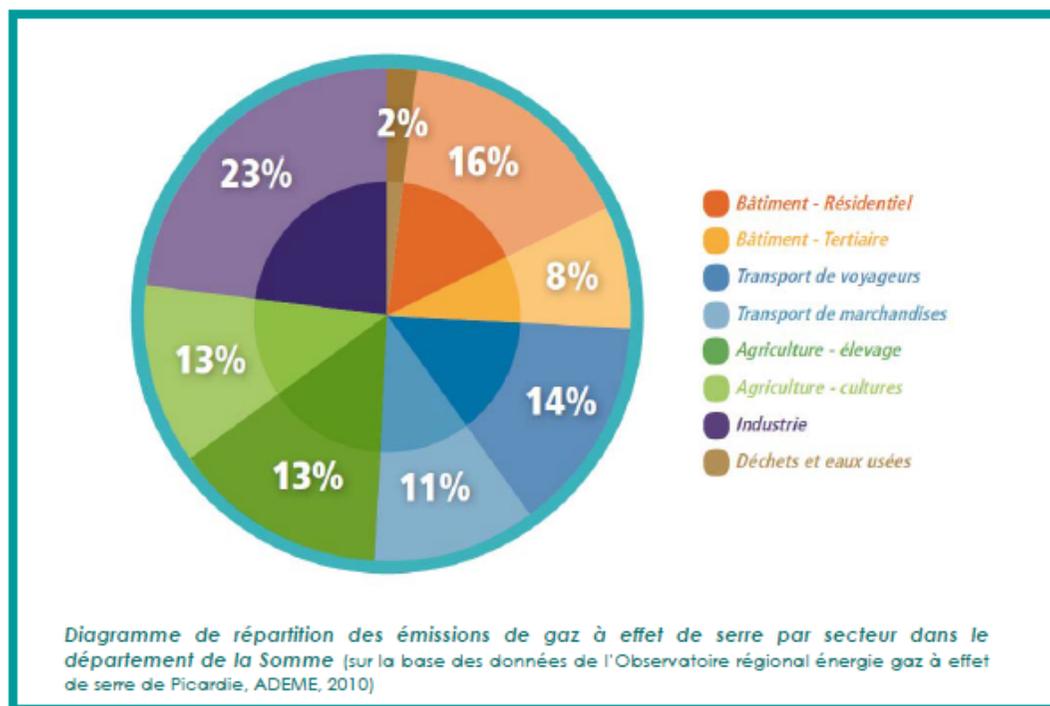
Les deux objectifs du schéma régional climat Air Energie affichés à l'horizon 2020 sont d'une part, de réduire de 21 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à l'année référence 2007) et d'autre part, de garantir qu'une part de 23% de l'énergie consommée en Picardie est d'origine renouvelable (par rapport à l'année référence 2007). Ce schéma régional se décline via le Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du département de la Somme qui s'appuie sur trois axes stratégiques : une action sur le patrimoine et les services, la réorientation des politiques pour contribuer à l'atteinte des objectifs départementaux, l'appropriation par tous les acteurs et la population des enjeux énergétiques et climatiques.

Des secteurs fortement émetteurs

Le secteur produisant le plus de gaz à effet de serre est représenté par le secteur agricole (26%), suivi des transports (25%) et de l'industrie (23%). En revanche, le secteur des déchets et eaux usées ne représente que 2 % des émissions globales enregistrées.

De manière plus générale, les émissions totales de gaz à effet de serre représentent 4 400 000 teqCO₂/an soit 7,8 teqCO₂/hab/an.

Le domaine résidentiel, présente l'un des gisements de réduction de consommation énergétique majeurs. Sur les 4 518 résidences principales recensées sur le territoire du Pays 1414 unités ont été construites avant 1946 ce qui représente 31% du parc total de logement. Bon nombre de ces logements ont donc été construits avant la première réglementation thermique de 1975 et contribue de manière non négligeable aux émissions de GES. L'enjeu est donc de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur de l'habitat par la résorption de l'habitat insalubre notamment.



B. Vers une diversification des modes de production énergétique

L'orientation n°5 intitulée « la Picardie accroît l'autonomie énergétique de ses territoires et de ses habitants » prévoit d'augmenter, à l'horizon 2020, la production d'origine renouvelable de 500 ktep pour la porter à 1 000 ktep, soit 23 % des consommations d'énergie finale. Sur le territoire Ouest-Amiens, le dossier de création d'une zone de développement éolien a été réalisé en juin 2007. Sept communes accueillent une partie de la ZDE : Hangest-sur-Somme, Fourdrinoy, La Chaussée-Tirancourt, Le Mesge, Saisseval, Bourdon et Picquigny. **La ZDE n'est aujourd'hui plus d'actualité. Par contre, des communes font aujourd'hui partie de la zone favorable au développement éolien sous condition : Cavillon, Bourdon, Belloy-sur-Somme et Soues.** La puissance éolienne potentielle est comprise entre 1 et 100mW. Par ailleurs, le SCOT mise sur une diversification des modes de production énergétique dont les objectifs sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Le territoire présente donc un fort potentiel de développement de l'éolien, et peut être un réel acteur en termes de production d'énergie propre et renouvelable. L'un des enjeux découlant de l'implantation d'éolienne, hormis la production d'énergie, et le fait que la visibilité des éoliennes et leur implantation est aujourd'hui contestée dans certains cas.

Type d'énergie	Objectif d'ici à 2020	Objectif d'ici à 2050
Eolien	400 ktep	1,2 Mtep soit trois fois plus qu'en 2020
Biomasse	350 ktep (1 350 000 tonnes de bois par an.)	450 ktep, soit une consommation de biomasse de près de 1 740 000 tonnes de bois par an
Agro-carburants	Augmentation de 50% de la production d'agro-carburants, soit 188 ktep/an,	un doublement de la production actuelle soit un objectif de 250 ktep/an
Biogaz et déchets	47 ktep/an en 2020, soit environ 3,5 fois la production actuelle	140 ktep/an, soit quasiment la totalité du gisement estimé
Géothermie	26 500 tep/an	260 ktep (gisement géothermique intéressant notamment dans le sud picard)
Hydroélectricité	Conserver les productions actuelles compte-tenu du faible potentiel de la filière	45 GWh soit 4 ktep sans pour autant développer de nouveaux ouvrages.
Le photovoltaïque	10 ktep, soit une multiplication par trente de l'énergie produite actuellement	136 ktep
Le solaire thermique	10 ktep, soit une multiplication par 12 de la situation actuelle	60 ktep soit une multiplication par 6

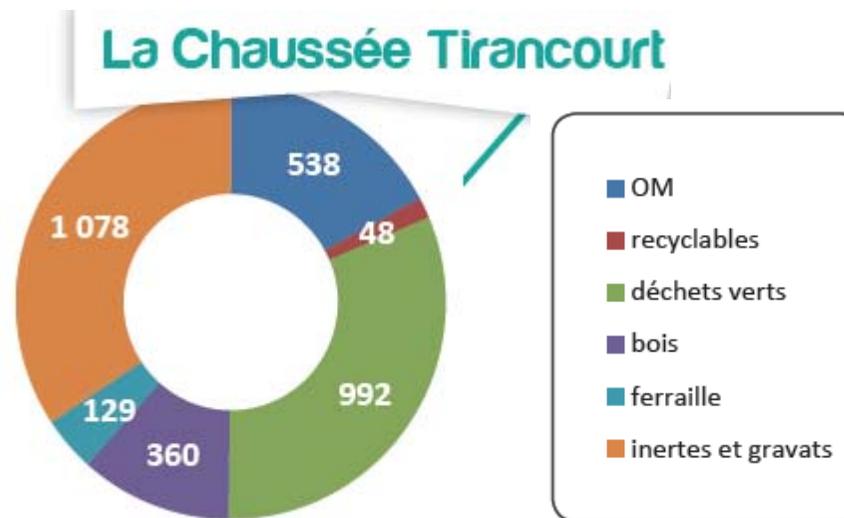
C. La gestion des déchets

La déchetterie

Le territoire Ouest Amiens possède sur son territoire une nouvelle déchetterie implantée sur la commune de La Chaussée-Tirancourt depuis mai 2012.

Comme l'indique le graphique ci-contre, la déchetterie de la Chaussée Tirancourt collecte essentiellement des déchets inertes et des gravats (plus de 1000 tonnes soit 34% du total collecté) en 2012. Le second poste de déchets est représenté par les déchets verts (992 tonnes soit 32%) puis par les ordures ménagères (538 tonnes soit 17%). En revanche, la ferraille et les déchets recyclables représentent une part relativement faible de la quantité totale collectée en 2012 : respectivement 4 et 2%.

En 2012, les quantités de déchets collectées dans la déchetterie dépassent les 3000 tonnes.



Les collectes des déchets

Le territoire Ouest Amiens est composé de 16 communes rattachées au SMIRTOM Picardie Ouest depuis 1982. La structure a connu plusieurs appellations différentes et a vu son territoire d'action évoluer. Depuis 2012, la marque « Trinoval » a permis au syndicat de se différencier dans un contexte de concurrence commerciale importante.

La collecte porte à porte : 6 tournées pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sont effectuées quotidiennement complétées par 4 tournées pour la collecte sélective, dont une dédiée à la collecte des cartons des professionnels.

La collecte sélective des papiers et emballages : Le ramassage est effectué en régie à l'aide de camions avec bennes compactrices équipées de lève-conteneurs.